



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



ETHI'CORSE
**ÉTHIQUE ET
 RESPONSABLE**

P5 À 7

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

MUNICIPALES P8

ANNONCES LÉGALES P9

BRÈVES P22

CARNETS DE BORD P24 • AGENDA P26



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

BAVEDDA ISTATI DI U 2020

FAIRE TOUT CE
CHEMIN POUR VOIR
DES CODES-BARRE!

escrocs!

KAMPA

SOMMAIRE

OPINIONS

P4

INITIATIVE **ETHI'CORSE**

P5

MUNICIPALES **DEMAIN, ON RASE PLUS VERT?**

P8

ANNONCES LÉGALES

P9

EN BREF ET EN CHIFFRES

P22

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P24

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P36

Corsica-Francia: l'appaciata?

S'è i rilazioni trà l'isula è u Statu ani cunisciutu mumentu abbastanza cumplicati ssi pochi mesi par via di i rilazioni difficiuli trà Josiane Chevalier è Gilles Simeoni, ssa paghjina pudaria essa ghjirata pà daveru. Ci voli à di chì u 6 di farraghju scorsu, mentri a cirimonia d'umaghju à u prifettu Claude Erignac, tombu 22 anni fà, u novu prifettu di Corsica Franck Robine hà tesu a manu à u presidenti di l'Esecutivu tarritorialiali. Calcosa chì ùn s'hè mai vistu dipoi quilli fatti tragichi di l'inguernu 1998. In u so discorsu, u prima raprisintanti di u Statu nant'à l'isula hà lampatu una chjama franca è chjara: «L'avvena s'hà da custruiscia in una Corsica appaciata, fiera di i so spificità. Crengu d'una manera prufonda chì st'appaciata nasciarà grazia à u dialogu, u rispettu mutuali, l'ascoltu è l'attinzioni purtata à l'altri. O sgiò presidenti Simeoni, tuttu u mondu cunosci u vostu amori è u vostu impegnu pà a Corsica inde l'eserciziu di i vostri rispunsabilità è i valori d'umanità chì guidani a vostra azzioni. L'avemi in cumunu è u Statu sarà u vostu partinariu.» *Cambia di certi discorsi, prisidinziali o altri, chì facini purtà una colpa sempiterna à tuttu un populu... Parolli chì poni stupiscia, soprattuttu dopu à l'ultima pulemica nanzi a partenza di Josiane Chevalier, chì avia accusatu à Gilles Simeoni, cù una certa violenza, d'avè impeditu un cuncertu di l'levi di u Cunservatoriu Henri Tomasi à u Palazzu Lantivy, in umaghju à Claude Erignac. Podassi più finu è in brama di fà boni primi passi nant'à un campu minatu, Franck Robine hà sceltu a via di a saviezza. In tutti i casi, u presidenti di l'Esecutivu di Corsica hà rializatu a purtata di ssa mumentu è voli creda (torna) à atti fundivi pà l'apertura di un ciculu novu trà l'isula è u Statu. Tutti i spiriti assinnati sarani d'accusentu pà credaci anch'elli... ■ SantuCASANOVA*

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sarténais?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



H U M E U R

Innò à u focu,
evviva a chjachjara

Le feu dévaste la Corse. Qu'il ait été aidé par les vents violents, une météo inédite en février, voire par l'absence de Canadiens basés sur place, ce n'est pas douteux. Pas plus douteux que ne l'est la cause de ces incendies, à savoir la main humaine. En revanche, entre appels au meurtre pour les coupables, malédictions sur le ton qu'affectionnait Arrigu Bel Messere, lamentations éplorées, rafales de « vergogna » sur les réseaux sociaux et battage de culpabilité collective sur le thème « *Nous sommes un peuple maudit collectivement coupable* », il semblerait que la population corse n'ait pas encore décidé de la conduite à tenir. L'émotion est compréhensible, mais elle n'a jamais rien résolu, pas plus que les incantations ou les promesses non suivies d'effet. Comme pour d'autres fléaux, on préfère gloser sur l'adéquation de telle ou telle appellation. Comme pour d'autres fléaux, discuter sans acte ne change rien. S'envoyer la vaisselle à la figure non plus. S'essayer à l'analyse psychiatrique comparée des incendiaires encore moins. Peu importe en l'espèce que le bipède qui met le feu quand les rafales soufflent à 180 km/h soit un fou, un malade, un idiot, un triste sire, un suppôt des promoteurs ou un inconscient. C'est avant tout un criminel, et tant qu'il ne sera pas traité comme tel, les flammes reviendront dévorer nature et habitations. Tant que les auteurs de feux ne seront pas sévèrement punis par la justice, tant que la bêtise ou l'inconscience serviront d'alibi, voire d'excuse, les pompiers souffriront, les montagnes vireront au noir et les forêts finiront calcinées. Et tout le monde, promoteurs, fans des imprécations et inconscients compris, en paiera le prix. Parce que la Corse ne pourra pas se faire livrer de l'ombre et une nouvelle faune par camion, comme une station vosgienne l'a fait pour la neige dont ses pistes étaient dépourvues. Et que la salive perdue ne fait rien repousser ■ **Eric PATRIS**

IL FALLAIT LE DIRE

Le 12 février, **Marie-Christine Verdier-Jouclas**, co-présidente du groupe d'études «Vigne, vin et œnologie» à l'Assemblée nationale, déclarait sur Twitter

«Nos oppositions nous traitent d'amateurs mais nous devons en être fiers car nous avons été élus avec Emmanuel Macron pour remplacer les professionnels de la politique !» Et la députée LREM du Tarn,

qui semble préférer boire le calice jusqu'à la lie en famille et se voir taxer de «brêle» par son leader plutôt que «d'amateur» par ses collègues de l'opposition, d'ajouter crânement :

«Nous sommes forts de nos expériences personnelles, nous bossons et nous restons dans des convictions profondes !»

Si profondes, à vrai dire, qu'on pourrait les qualifier d'abyssales. ■ **EM**

LIBERTÉ PAROLES ET PARABOLES DU BIDET

En des temps où l'on ne collait pas le mouflet face à un écran plasma, il se trouvait toujours quelqu'un de notre entourage pour nous faire sauter sur ses genoux en chantant *À dada sur mon bidet*. S'ensuivait une cascade de bruits incongrus qui nous mettait en joie. Mais il y a bidet et bidet. Et, plus tard, au début des années 1960, le Pr Rimbaud, à Montpellier, nous enseigna la dermato-vénérologie. Ni bohème ni poète, c'était un homme au parler franc. En un temps où, si la blennorragie était d'une cuisante actualité, la syphilis était toujours aussi redoutable, il professait que toute contamination par le tréponème pâle, hormis transmission sanguine, résultait d'un rapport sexuel. Il rejetait donc les histoires de contaminations dues à l'emploi d'une assiette sale, d'un verre ébréché, d'une cuvette de WC douteuse. «*En 40 ans d'exercice, disait-il, je n'ai connu qu'une exception à la règle ! Un plombier infecté lors de la réparation d'un bidet... Et encore... En l'interrogeant bien, il avait fini par admettre qu'une dame était sur le bidet pendant qu'il effectuait la réparation !*»

Plus j'avance en âge, plus je pense que bidet et politique sont indispensables et intimement liés. Grandeur et servitude les habitent. Blancher immaculée de la porcelaine et probité de l'élus sont éminemment souhaitables. Grandeur des charges et dévouement de chacun pour faire face sans désespérer aux situations éprouvantes relèvent d'un même combat. N'ayant jamais eu l'heur de fréquenter les lieux d'aisance du Palais Bourbon, il m'est impossible de dire s'ils fleurissent la lavande ou la chienlit. Mais d'avoir vu 40 députés issus d'une majorité rejeter la prolongation du congé pour le deuil d'un enfant afin de ne pas nuire financièrement au patronat, m'incite à penser qu'à cet instant l'hémicycle ne devait pas sentir la rose. Les votants ont expliqué qu'il s'agissait de démontrer leur loyauté vis-à-vis du gouvernement. Soit. La discipline est la force principale des armées. Mais la loyauté doit-elle faire abstraction de toute notion d'humanité? Von Choltitz, en refusant de brûler Paris, a dit non. Lammerding, responsable des massacres de Tulle, Oradour-sur-Glane et Argenton-sur-Creuse, a dit oui. Entendons-nous bien: pas question de comparer la décision des 40 à celles prises par Lammerding. Plus simplement, il s'agit de rappeler aux élus du peuple que leurs décisions devraient résulter d'une analyse individuelle et non d'un comportement d'ovins panurgiques. Ajoutons au chapitre des carences celle, plus coupable qu'il n'y paraît, des 497 qui brillèrent par leur absence lors des débats. Conseil de vieillard cacochyme: il est peut-être encore temps pour les décideurs de tous bords de laver le linge sale en famille et de faire un usage intensif de tout bidet disponible. Sinon, les 15 et 22 mars, il est des citoyens, certes des plus suspicieux, qui dans les mairies affirmeront détecter sous le buste de Marianne comme une odeur de petite fille qui se néglige. Comment leur en vouloir? ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

INITIATIVE

SUR ETHI'CORSE, LES ACHATS SE FONT ÉTHIQUES ET RESPONSABLES

Fondé par un couple de trentenaires, cette e-boutique propose des produits insulaires d'exception, sélectionnés sur la base d'une charte qui vient certifier leurs qualités. Un projet dans l'air du temps, qui allie « passion, rencontres, découvertes et respect de l'environnement, et qui vient démontrer qu'il est possible de consommer différemment ».



Photo Marion Perelli

Comme de plus en plus de trentenaires, ils ont souhaité changer de vie pour revenir à l'essentiel. Il y a un peu plus d'un an, Ophélie Boileau et son compagnon Élie Castellin ont fait le choix de mettre de côté leurs carrières professionnelles entamées sur le continent, suite à une prise de conscience. «*Quand on a 30 ans, on est déjà dans la vie active mais on s'interroge sur l'avenir. On se demande ce dont on a envie pour la suite de notre vie, ce à quoi on aspire, et qu'est-ce qui ferait qu'on soit heureux. Moi, je voulais absolument monter une entreprise, Élie, lui, voulait rentrer en Corse*», explique Ophélie. Depuis la Normandie, où il est installé, le couple mûrit alors un projet qui lui permette de revenir sur l'île. «*On a réfléchi à quelque chose de constructif, qui soit viable sur l'année. On voulait rentrer, mais pas n'importe comment, confie Ophélie. Nous-mêmes, dans notre vie quotidienne, on avait un certain type de consommation. Et on s'est dit qu'on voulait retrouver la même chose ici*». Dynamiques et volontaires, Ophélie, commerciale de formation, et Élie, ingénieur, imaginent alors les contours d'Ethi'Corse, un site internet où seraient vendus des produits locaux, éthiques et responsables, minutieusement triés sur le volet. Une e-boutique qui naitra en mars 2019, à Ajaccio. «*L'idée, c'était aussi de dynamiser un peu l'économie insulaire à notre échelle. On s'est dit que le meilleur moyen, c'était d'essayer d'agir sur la consommation, et de mettre en lien les valeurs que l'on a avec les produits que l'on retrouve sur le site internet, indique Élie. Le but, c'est de donner du sens, à la fois dans la manière de consom-*

mer, mais aussi dans le travail que l'on fait tous les jours». Pour proposer ces produits d'exception, le couple a longuement travaillé sur son cahier des charges. «*On a fait notre charte car on sait ce qu'on veut comme produits. Pour nous, ce n'est pas parce qu'on est labellisé bio ou AOP que l'on est éthique*», souligne Ophélie tandis qu'Élie ajoute : «*Pour être éthique, à notre sens, un produit doit regrouper une combinaison de plusieurs choses qui peuvent correspondre à la fois à des cahiers des charges existants dans le bio ou les AOP, mais qui doivent être passés dans le prisme du bon sens. Par exemple, quelque chose peut être bio mais venir de l'autre côté de la planète ou être mis sous plastique*». Dans cette veine, la charte d'Ethi'Corse vise notamment à garantir «*des produits insulaires au maximum, de saison, sans pesticides, insecticides, sans huile de palme, respectant aussi bien l'environnement, l'humain que la dignité animale et le tout avec le moins de plastique d'emballage possible*». Des valeurs partagées par tous les producteurs référencés sur le site. «*De fil en aiguille, on a réussi à créer un réseau de gens qui ont la même vision de la production et de la consommation que nous, se réjouit Élie. Cela s'est fait naturellement. Les producteurs qui nous ont accueilli n'ont pas hésité à nous recommander leurs amis qui sont dans la même démarche*». Parmi eux, beaucoup de trentenaires qui, pour certains, ont eux aussi fait le choix de changer de vie professionnelle et de reprendre parfois une exploitation familiale avec les savoir-faire hérités de leurs grands-parents. Toutefois, pour s'assurer au mieux de la qualité du travail de ces



Photos Eth'iCorse

artisans, les fondateurs d'Eth'iCorse ont eu à cœur d'aller à chaque fois visiter leurs exploitations. «*En allant les voir, cela nous permet d'être en confiance avec eux, et inversement*», commente Élie. «*Il était important pour nous d'aller rencontrer les artisans un par un, pour voir un peu leur façon de concevoir leurs produits et leur façon de voir les choses. À chaque fois que l'on ajoute un producteur, on joue notre image. On s'engage sur ce qu'on vend sur notre site. Donc je voulais une traçabilité complète*», appuie de son côté Ophélie en précisant qu'un onglet «artisans» a spécialement été créé sur le site. Une page qui permet au consommateur de rencontrer virtuellement chaque producteur et d'en savoir plus sur son activité.

Près d'un an après le lancement du site, plus de 30 producteurs sont aujourd'hui référencés sur Eth'iCorse. En tout, ce sont ainsi 320 produits de toutes sortes qui sont proposés. «*En Corse, on a la chance d'avoir quasiment tout ce dont on a besoin en local. Les produits que l'on propose sont éthiques et responsables, mais surtout ils représentent la Corse*», sourit Ophélie. Aux côtés des miels, huiles, vins, ou encore de la charcuterie, c'est donc tout naturellement que couteaux, cosmétiques, bijoux, et autres objets de maroquinerie ont trouvé leur place. Avec pour point commun, d'avoir souvent derrière eux des artisans dont la production est encore confidentielle et pour lesquels rejoindre l'aventure Eth'iCorse est donc une plus-value. «*Le but, c'est de tous avancer ensemble et de se faire connaître*», glisse Ophélie. Une publicité qui a connu un coup d'accélérateur en décembre dernier grâce à l'ouverture d'une boutique éphémère Eth'iCorse dans le centre-ville d'Ajaccio. «*Pendant une semaine, on n'a pas arrêté*», raconte Ophélie, encore ravie de cette expérience encourageante au contact de la population: «*Cela m'a conforté dans mon idée, de me dire que je ne faisais pas fausse route, que c'est quelque chose qui est demandé et qui a sa place*». Après cette grande première, organisée grâce à l'aide de la Maison de l'entrepreneur, de l'entreprise et de l'emploi (M3E), Ophélie s'est installée début janvier 2020 dans l'espace de co-working de cette plate-forme de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien.

Près de son bureau, les produits confiés par les producteurs n'ont pas tardé à envahir l'espace. La jeune femme, qui expédie presque quotidiennement des colis, a en effet la grande majorité des produits qu'elle propose sous la main, afin que le consommateur puisse composer son propre panier garni en fonction de ses envies et que le tout soit expédié dans un seul paquet, afin de limiter les emballages. «*Mais sur le site internet, nous proposons aussi trois autres types d'offres*, détaille Élie. *Tout d'abord, nous avons des Eth'box que nous faisons en fonction des évènements et de la saisonnalité. Par ailleurs, il y a également des cartes cadeaux, et des offres pour les comités d'entreprises. Et enfin, nous avons une offre événement: on se déplace de manière ponctuelle dans des entreprises pour présenter nos produits et y faire des ventes éphémères, comme nous l'avons dernièrement réalisé chez Dassault Aviation sur le continent*». Toujours à la recherche de nouvelles idées pour faire découvrir les producteurs qu'ils référencent sur leur site, Ophélie et Élie organisent également chaque mois des ateliers à la Petite Coworkeria, sur le cours Napoléon à Ajaccio, afin de faire se rencontrer producteurs et consommateurs.

Eth'iCorse commence désormais à trouver son public et avoir des acheteurs réguliers, aussi bien en Corse que sur le continent. Pour autant, il ne permet pas à Ophélie, qui en a fait son activité principale, de se dégager un salaire à part entière. Élie a donc dû conserver un emploi de son côté. Mais, ni l'un ni l'autre ne reviendrait en arrière. «*Eth'iCorse, c'est un projet alliant passion, rencontres, découvertes et respect de l'environnement afin de démontrer que l'on peut consommer moins mais mieux*», clament-ils.

Si pour l'heure le jeune couple aspire à convaincre de nouveaux producteurs de les rejoindre dans leur démarche, et envisage de multiplier les évènements ainsi que de conquérir de nouveaux comités d'entreprise, il rêve aussi, à terme, d'ouvrir une boutique physique dans le centre-ville d'Ajaccio en plus de leur e-boutique. Avec toujours cette volonté de prouver qu'une autre consommation plus responsable est possible. ■ **Manon PERELLI**

MUNICIPALES

DEMAIN, ON RASE... PLUS VERT ?



Illustration ICN d'après phoos DR

Donné favori dans certaines grandes villes de l'Hexagone, EELV, malgré son joli score aux européennes en Corse, n'y a pas tablé sur une éventuelle dynamique d'entraînement pour les municipales. Les préoccupations environnementales se sont malgré tout invitées dans les professions de foi de candidats de tous bords.

En mai 2019, lors des élections européennes, Europe écologie-Les Verts [EELV] créait la surprise en effectuant une belle remontada, se classant en troisième position avec 13,4% des suffrages (contre 8,95 % en 2014). Certains ont pu y voir une déclinaison du « ni... ni », face à une alternative RN-LREM. Reste que pour l'heure, EELV semble sur une bonne lancée. Selon un sondage Harris Interactive Epoka publié le 7 février dernier, dans les villes de plus de 10 000 habitants, 45% des électeurs pourraient voter pour une liste EELV aux prochaines municipales. S'il ne s'agit pas d'intentions de vote mais plutôt de « *potentiel de vote* », d'autres enquêtes d'opinion donnent le mouvement écologiste favori ou au coude-à-coude avec les sortants ou les candidats proches de la majorité présidentielle, dans des villes telles que Besançon, Rouen, Grenoble, Lyon, Bordeaux... Selon l'étude Odoxa-CGI La voix des territoires, publiée en décembre 2019, les futurs maires seraient très attendus sur la question de l'environnement. Les deux priorités fixées par les Français aux futurs maires étaient la sécurité [47%] et la cause environnementale [35%] cette préoccupation étant plus sensible chez les urbains puisqu'elle atteignait jusqu'à 42% dans les grandes villes. Et pour 77% des Français les maires ont le pouvoir d'agir en la matière.

Si EELV a le vent en poupe dans l'Hexagone, il a fait savoir qu'en cas de triangulaire avec le RN au second tour, ses candidats pourraient se désister en faveur de ceux les mieux placés pour l'emporter sur le parti de Marine Le Pen. Une belle intention. Qui sera vaine s'agissant de la Corse.

D'une part, s'il a réalisé de gros scores dans l'île, aux présidentielles puis aux européennes, le RN est nettement plus à la peine lorsqu'il s'agit de convaincre (voire de boucler une liste) sur des consultations locales. Cette municipale le démontre une fois encore puisque le parti est aux abonnés absents, se bornant à soutenir, à Ajaccio, la candidature de François Filoni qui, depuis plusieurs années, au fil des scrutins, parcourt la galaxie politique, filant d'une planète à l'autre, tantôt à gauche, tantôt à droite; on a le Surfeur d'argent qu'on peut.

Mais surtout, EELV ne semble pas avoir cherché à miser en Corse sur la dynamique de ces dernières européennes, en dépit de ses

bons résultats dans l'île où sa liste a supplanté celle de Nathalie Loiseau, arrivant deuxième avec 21,96% des suffrages. Cela dit, ce succès était-il bien celui de Yannick Jadot, ou plutôt celui de François Alfonsi, membre de Femu a Corsica, qui était le seul susceptible de représenter la Corse au Parlement européen, du fait de sa 9e place sur la liste EELV ?

Pour autant, alors que cette année la mode est plus que jamais au melting-pot pour la composition des petites et grandes listes, les candidats ne sont pas restés sourds aux aspirations vertes des électeurs. À Ajaccio, Jean-François Casalta (Pà Aiacciu) milite résolument pour une ville plus verte, plus éco-responsable, où certains poumons verts seraient sanctuarisés ; Jean-André Miniconi (Aiacciu pà tutti, soutenu du reste par EELV) promet de revoir le Plan local d'urbanisme et de mettre le holà à une urbanisation jugée anarchique ; Jean-Marc Lanfranchi (Aiacciu in cori) très remonté contre l'actuel PLU veut également prendre la question à bras-le-corps. Et le maire sortant, Laurent Marcangeli (Fiers d'être ajacciens), a inscrit la préservation de l'environnement comme étant la priorité de son projet 2020-2026. À Bastia, le maire sortant, Pierre Savelli (Bastia più forte in seme) s'appuie sur un bilan marqué par la « *volonté de voir le développement durable s'inscrire au cœur de toutes les pratiques de gestion de la commune* ». À Porto-Vecchio, où dernièrement, le vers de Corneille « *Rome, l'unique objet de mon ressentiment* »* s'est invité dans la campagne, les propos portent moins sur la préservation du patrimoine environnemental de la commune que sur son aménagement avec l'élaboration d'un PLU (Jean-Christophe Angelini, Pà Portivechju) ou la nécessité d'une « *vision paysagère* » (Don-Mathieu Santini, Portivechju da fà). À Calvi, Jérôme Sévion (Calvi in core, sans étiquette), face au sortant, Ange Santini, veut défendre le « *positionnement écologique* » de la commune. Le vert s'épanouit donc sur plus d'un documents de campagne. Mais pour l'heure, sur les cartes interactives* permettant de mesurer la progression de l'artificialisation des sols, il perd régulièrement du terrain. ■ EM

*George Mela, maire sortant de Porto-Vecchio a été mis sur la sellette, notamment dans Le Point, à propos du permis de construire accordé en juillet 2019 à un programme immobilier porté par la SCI Rome dont sa campagne détient 50% des actions.

*voir notamment sur www.geoportail.gouv.fr



CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PATRIMONIO du 05.02.2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

ISULA TOUTURES SERVICE

Siège : Serraggio, lieu-dit Agliastrezza, 20253 Patrimonio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000 euros

Objet : Nettoyage et entretien de toitures et plus généralement toutes activités liées au nettoyage

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Julie BES PIANET SANTINI, demeurant à BASTIA (20200), 13, Maison Romieu.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis,
Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, du 1er février 2020 à Saint-Florent 20217, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE :

La SAS SOPHIA Société par actions simplifiée au capital de 1000€, dont le Siège social est Lotissement Torricella, route de Saint-Florent, 20232 OLETTA, ayant pour objet : l'exploitation d'un fonds de commerce restauration traditionnelle.
DUREE : 99 ans à compter de la date de son immatriculation

TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

PRÉSIDENT : Il a été nommé comme Président, Monsieur Giovanni NAPOLONE, né le 20 avril 1983 à NAPOLI, de nationalité italienne, célibataire, demeurant résidence Mare E Orizonte, 20217 Saint-Florent pour une durée non limitée.

Pour avis, Le président.

N° 03



Etude de Maîtres
Antoine GRIMALDI,
Jean-Yves GRIMALDI,
Notaires associés, à Bastia
(Haute-Corse)
2, rue Chanoine Colombani

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 20 janvier 2020 et enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 30 Janvier 2020, Référence : 2020N00063 a été constitué un Groupement Foncier Agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Dénomination : Groupement Foncier Agricole de "GFA DI SANTA LUCIA".

Siège : BIGUGLIA (20620), 50 route de Sainte Lucie.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cession des parts : Toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

L'exercice social commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

Le premier gérant est, d'un commun accord entre les constituants : Monsieur Gérard ANGELOTTI, demeurant 50 Route de Sainte Lucie, Lieu-dit Profundu, Village, 20620 Biguglia

La durée de ses fonctions est : illimitée.

Pour avis, Le Notaire.

N° 04

FRENCHIDRONE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10000 euros
Siège social : Maison Semidei
Poretto Brando, 20222 Brando

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 29/01/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **FRENCHIDRONE**

Siège : Maison SEMIDEI - Poretto Brando - 20222 Brando

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000,00 euros

Objet : Achat, ventes de drones et accessoires de drones, fabriqués par d'autres sociétés, destinés aux particuliers et aux professionnels et formation des particuliers et des professionnels au pilotage de drones, à la prise de vues au moyen de drones et à l'exploitation des images captées par drones. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Rémy SEMIDEI, demeurant Maison SEMIDEI - Poretto Brando - 20222 Brando

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 05

CORSE SOCIETE
ELECTRIQUE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Lotissement Bois de Sarrume
20167 Valle Di Mezzana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VALLE DI MEZZANA du 06/02/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **CORSE SOCIETE ELECTRIQUE**
Siège : Lotissement Bois de Sarrume, 20167 VALLE DI MEZZANA
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : La réalisation, l'installation, l'achat, la vente, la pose se rapportant aux activités concernant l'électricité générale du BTP, neuf et rénovation, et tous systèmes électriques, téléphoniques et les réseaux de télécommunications, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Nikola PERICIC, demeurant Les Bois de Sarrume, 20167 VALLE DI MEZZANA. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SANTO PIETRO DI TENDA du 15 Janvier 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **MAKA 2A**

Siège social : Hameau I Vezzi, 20246 Santo Pietro Di Tenda

Objet social : Acquisition de tous biens ou droits immobiliers, l'administration ou la gestion par voie de location ou autrement de tout ou partie de ces biens ou droits immobiliers, leur division par lots s'il y a lieu.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :

- Madame Angélique DIEUTEGARD, demeurant 37, Terre Vecchie, Muratello, 20137 PORTO-VECCHIO

- Madame Danielle SATTI, demeurant Hameau I Vezzi, 20246 SANTO PIETRO DI TENDA

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

DUCHAUD
Société de Participations
Financières de Profession Libérale
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Avenue Maurice Choury
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 7 février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée DE PHARMACIENS D'OFFICINE

Dénomination : **DUCHAUD**
Siège : Avenue Maurice Choury - 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros
Objet : Détention de titres de sociétés d'exercice libéral de pharmacies d'officines, à l'exclusion de toute exploitation personnelle directe de pharmacie.

Mise en œuvre de la politique générale du groupe éventuellement constitué et l'animation des sociétés qu'elle contrôle

Assistance financière, administrative et comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens techniques existants et à venir

généralement, toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, conformément à l'article 10 de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et selon la procédure prévue par l'article L.228-24 du Code de commerce.

Président : Monsieur Antoine, Vincent DUCHAUD, demeurant avenue Maurice Choury, 20000 Ajaccio

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/02/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

MDA

Sigle : MDA

Nom commercial : MDA

Siège social : route alata, v1a orpec, face glaciers, etg. 1, 20090 Ajaccio

Capital : 1.000 €

Objet : Conciergerie, multi services, travaux de rénovation

Président : CURAC Mihai route alata, v1a orpec, face glacier, etg 1, 20090 Ajaccio

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 09



Maître Sébastien PITOUN
Avocat - 6 rue de la Bienfaisance
75008 Paris - Tel : 09 53 54 47 86
Mail :
sebastienpitoun@pitou avocats.com

Par acte SSP du 22/10/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : FUENG FAH THAI **Objet social** : vente de modelage traditionnel thaïlandais, la vente de massage de bien être, l'achat et la vente de tout type de produits de beauté. **Siège social** : 15 avenue Colonel Colonna d'Ornano, 20000 Ajaccio. **Capital** : 1000 € **Durée** : 99 ans **Président** : M. PANTALACCI François, demeurant lieu dit Concata, 20148 Cozzano **Admission aux assemblées et droits de votes** : Tout actionnaire participe aux assemblées, chaque action donne droit à une voix. **Clause d'agrément** : Toute cession d'actions, à titre onéreux ou gratuit, envers un tiers ou un associé est soumise à l'agrément préalable de la Société. **Immatriculation au RCS d'Ajaccio.**

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/02/2020, il a été constitué une SASU dénommée : **P.P. DISTRIBUTION**
Siège social : HLM ARENA VESCOVATO, BAT C10, 20215 VESCOVATO
Capital : 100 €
Objet : Distribution, prospection de publicités et autres activités des agences publicitaires.
Président : M. PIERRE PAUL HERNANDEZ, HLM ARENA VESCOVATO, BAT C10, 20215 VESCOVATO.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SANTA LUCIA DI MORIANI en date du 3 janvier 2020, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : L.A.C., **SIEGE SOCIAL** : Résidence Maria Lea, Santa Lucia Di Moriani [Corse] **OBJET** : L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'exploitation et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 100 euros
GERANCE : ALEXIS CRISTOFARI, demeurant Résidence Maria Lea, Santa Lucia Di Moriani [Corse].
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/01/2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dénommée :

MAP

Siège social : 22 bd Stéphanopoli de Commene - Pasci Pecora - 20000 Ajaccio
Capital : 2.000 €
Objet : La société a pour objet, en France et dans tous pays : la prise de participations dans toutes sociétés, créées ou à créer, qu'elles aient un objet commercial, industriel, immobilier ou simplement civil, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusion, alliances, ou associations en participations ou groupement d'intérêts économiques, le conseil et la fourniture de prestations de services notamment en matière commerciale, logistique et financière auprès de toutes les sociétés dont elle détient une partie du capital social.

Président : Monsieur PRUNIER Marc Antoine, demeurant 22 boulevard Stéphanopoli de Commene - Pasci Pecora - 20000 Ajaccio, né le 13 Septembre 1975 à Nice [Alpes Maritimes], de nationalité française.
Durée : 99 ans
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : MP RAFM
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Ribarrotti, 20167 Sarrola-Carcopino,
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 1000 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 euros
APPORTS EN NATURE : Néant
GERANCE : Madame PERALDI Vanessa, Française, Anny, née le 12/11/1974 à Ajaccio [2A], de nationalité française, demeurant Lieu-dit Ribarrotti, 20167 Sarrola-Carcopino,
CESSION DE PARTS : La cession de parts sociales à quelque personne que ce soit ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire prise à la majorité des deux tiers des parts des associés.
IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Ajaccio, le 22 Janvier 2020, Pour avis.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 21 juin 2019, il a été constituée une SCI : **Dénomination** : BM INVEST 5
Siège social : Rue des Glycines, Immeuble Le Méditerranée, 20000 Ajaccio
Capital : 300.000,00 €
Activités principales : En France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts
Durée : 99 ans
Gérant : M. Bertrand Jean Joseph DUMON Rue des Glycines, Immeuble Le Méditerranée, 20000 Ajaccio
Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :
 « ECOLE DE CONDUITE BASTIAISE »
FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
SIEGE SOCIAL : Costa Sorbu - 20290 Volpajola
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, la création, l'exploitation, la prise en location gérance de fonds de commerce, directement ou indirectement :
 - ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE ;
 - Formation des candidats à tous les permis de conduire, la formation continue liée à la préparation des permis, toutes les formations à la sécurité routière, au pré-permis et au post-permis. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres et droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 2000 euros
PRESIDENT : Monsieur Patrick, Sébastien BODAINE, demeurant à Costa Sopbu - 20290 Volpajola,
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date du 4 février 2020, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : PALUISU LOCATION
Forme : SAS
Capital : 1000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune
Siège social : 6, cours Paoli - 20250 Corté
Objet social : La location et la vente de véhicules, de camions et d'engins terrestres à moteur, nautiques ou aériens à des professionnels.
Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation
Présidente : Madame ALBERTINI Paola, demeurant à 20250 Corté, 6, cours Paoli
Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la Présidente.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination :
 SAS " LK TERRASSEMENT "
Siège : Arca - 20137 Porto-Vecchio
Objet : Tous travaux de terrassement, la maçonnerie générale en sous traitance
Durée : 99 années
Capital : 500 euros
Président : Monsieur Cameron, Gabriel LADU KEHEL demeurant Immeuble vignola - Rue de la BCR - 20137 Porto-Vecchio
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Don Roccu MALAMAS, Notaire au sein de la SCP «Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé», titulaire de l'Office Notarial de SARROLA-CAROPINO (20167), Espace Caldaniccia - Lieu-dit Pernicaggio, le 26 décembre 2019, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : PUGHJALE.

Le siège social est fixé à : AJACCIO (20000), Tour Mariani Aspretto. **La société est constituée pour une durée de 99 années**
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Les apports sont en numéraire.
 Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Jérôme AGOSTINI, demeurant à AJACCIO (20090), Tour Mariani, Aspretto.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

SARL HOLDING MORGET D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION

Il a été constitué par acte sous-seing privée à LECCI du 25 janvier 2020 une SARL dénommée HOLDING MORGET D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION
Sigle : HMI G
Siège : Capu di Lecci, Lieu-dit Frassolu, 20137 Lecci
Objet :
 - Prise de participations, placements financiers, par tous moyens, directement ou indirectement.
 - Le conseil en management et gestion d'entreprise.
 - Le recrutement et la formation du personnel.
 - La gestion administrative, financière.
Durée : 99 ans.
Capital : 5000 euros
Gérance : Monsieur Albin MORGET, demeurant Lieu-dit Frassolu, Capo Di Lecci, 20137 Lecci, assure la gérance.
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 9/07/2019 constitution de la SAS : HÉLISÉE. **Capital** : 500€. **Sise** : Rte de l'ancienne voie ferrée, 20230 san giuliano. **Objet** : culture, transformation et commercialisation de plantes aromatiques et médicinales. **Président** : Aurélie Grimaldi, 1 rue albert sorel, 75014 Paris. **Admissions aux assemblées et droits de vote** : chaque associé participe aux AG, une action = un vote. **Clauses d'agrément** : cession libre. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.



Olivier PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél : 04.95.32.05.85

Fax : 04.95.32.13.35

e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

ALTO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Pinarello

Lieu-dit U Suale - Querciolo

20213 Sorbo Ocagnano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sorbo-Ocagnano du 23/12/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : ALTO

Siège social : Route de Pinarello - Lieu-dit U Suale - Querciolo - 20213 Sorbo Ocagnano

Objet social : - L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société ;

- L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ;
- La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ;
- Le cas échéant, la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la Société ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Fabien ALESSANDRINI, demeurant Lieu-dit CALLANE, 20213 PENTA DI CASINCA, de nationalité française,

Et : Monsieur Antone TOMASI, demeurant Route de Pinarello - Lieu dit U SUALE - QUERCIOLO - 20213 SORBO OCAGNANO, de nationalité française, Sont nommés premiers co-gérants de la société pour une durée illimitée.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 23/01/2020, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : I VICCHIETTI

Objet social : location et gestion immobilière - Siège social : 3 rue Louis Philippe - 20220 L'ILE-ROUSSE - Capital : 10.000 €. Durée : 70 ans. R.C.S : BASTIA - Président : Monsieur William MONTI-ROSSI demeurant 3 rue Louis Philippe à L'ILE-ROUSSE (Haute-Corse) ;

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FIGARI du 06 janvier 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : AU PETIT JARDIN
Siège : Lieu-dit Canale, 20114 FIGARI
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros
Objet : Production de végétaux (plants, potagers, aromatiques et ornementaux, achat et vente de végétaux et de ses dérivés (terreaux, arrosages, poteries, tuteurs, petit matériel agricole et de jardin), paysagisme

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Yolaine FORLOT demeurant Costa di l'ortu, 20144 FIGARI
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/02/2020, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée :

ORMA CREAZIONE

Siège social : 100 place de l'Eglise 20290 CAMPILE. Sigle : SCIC SAS À CAPITAL VARIABLE ORMA CREAZIONE. Capital minimum : 10.000€. Capital initial : 15.300€. Objet : Activités de soutien au spectacle vivant assurant des prestations de services techniques et également les activités de production, de promotion et d'organisation de spectacles et aussi laboratoire de recherche et d'innovation, formation professionnelle pour adultes. Président : M GRIFFI François, 26 rue Carbuccia, 20200 BASTIA. Admission aux assemblées et droits de vote : Chaque associé a droit de vote dans toutes les assemblées avec une voix. Clauses d'agrément : Les parts sociales ne sont transmissibles à titre gracieux ou onéreux qu'entre associés après agrément de la cession par le Conseil d'Administration. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/01/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

BASTIA MATERIEL MEDICAL

Siège social : résidence saint michel, bât b, lupino, 20600 Bastia
Capital : 200 €

Objet : Vente et location de détail d'articles médicaux et orthopédiques
Président : Mme TADDEI Aurore résidence saint michel, bât b, lupino, 20600 Bastia

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARTENE [20100] du 29 janvier 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : VALINCO GLACONS
Siège : Lotissement du Rizzanese, Stantari, 20100 Sartène

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000 euros
Objet : Vente en gros ou au détail de glacons

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Antony Charles PIETRI, demeurant Quartier Sampiero, 20110 Propriano

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 27

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à PORTO-VECCHIO du 06/02/2020, a été constituée une SAS nommée :

AMT COUVERTURE

Objet : LA FOURNITURE ET POSE DE CHARPENTES AINSI QUE LA REALISATION DE COUVERTURES

Capital : 1.500 € Siège social : PETRA LONGA FILIPPI, 20146 Sotta
Durée : 99 ans
Président : Mme LAURA CAPDEGEL, PETRA LONGA FILIPPI, 20146 Sotta
Personne ayant le pouvoir d'engager la société : M. JULIEN DIAMANTI, RESIDENCE VAL DI LICCI, CHEMIN D'AGNAREDDA, 20137 PORTO-VECCHIO.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 28

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 7 février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SOHA SARDINIA SAS
Siège : 13 Rue du Général Leclerc, 20137 PORTO-VECCHIO
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 5000 euros. Objet : Commerce de gros de produits de parfumerie et de beauté, vente au détail de parfumerie et de produits de beauté, de bijoux fantaisie et d'accessoires. Droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, après purge du droit de préemption. Président : M. André BARADAT, demeurant 64 New Cavendish Street à LONDRES W1G 8TB [ANGLETERRE]. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

MMC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Butrone

20167 Afa - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 05/02/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MMC
Siège : Lieu-dit Butrone - 20167 AFA
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Fabrication, achat, vente et pose de menuiseries et fermetures métalliques ou PVC. Exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Julien VALGALIER-CASABIANCA demeurant Route du Busso, 20136 BOCOGNANO. La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 30

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 04 février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
DENOMINATION : BIANCHINI
CAPITAL : 1000,00 euros
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Finocchium - 20169 Bonifacio

OBJET : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

Commerce de boucherie, charcuterie, plats cuisinés, traiteur, pâtisserie, lapins, volaille triperie, gibier.

La vente, la transformation de tous produits de boucherie charcuterie, la fabrication de produit de charcuterie, traiteur, destinée à la vente.

La Vente d'épicerie fine.
La Prise en location gérance de tous fonds de même nature que l'objet social.

DUREE : 99 ans
PRESIDENT : Monsieur Vincent BIANCHINI demeurant à : Lieu-dit Finocchium, 20169 Bonifacio.

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 31

AVIS DE CONSTITUTION

Le 07 Février 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

SCI « A LECCIA »

Société Civile Immobilière (SCI)

Capital social : Mille Euros (1000 €) intégralement souscrit et libéré [apport en numéraire]

Siège social : Cruciata Chemin de Trifuleda, 20166 PIETROSELLA [Corse du Sud]

Objet : L'acquisition, la prise à bail de tous terrains, la construction, l'acquisition de tous immeubles à usage locatif. Durée : 99 ans

Gérant : Monsieur MOREIRA LOURENCO Armindo demeurant à PIETROSELLA [Corse du Sud] Cruciata Chemin de Trifuleda. RCS Ajaccio [Corse du Sud].

N° 32

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 09/02/2020, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée :

**CORSE VIDÉOSURVEILLANCE
CONTRÔLE D'ACCÈS ALARME
ANTI-INTRUSION**

Siège social : Corse VCA Siège social : Chiesa Quartier de l'église, 20110 VIGGIANELLO
Capital minimum : 1000 € Capital souscrit : 1000 € Capital maximum : 25000 €
Objet social : Travaux d'installation électrique dans tous locaux activités liées aux systèmes de sécurité
Président : M Bonne Bruschini Ange-Antoine demeurant Chiesa Quartier de l'église 20110 VIGGIANELLO élu pour une durée de 11 ans. Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 33

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 10/02/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

GRAIN DE PASSION

Siège social : 2 RESIDENCE RODOVILA, MURATELLO, 20137 PORTO-VECCHIO
Capital : 100 €
Objet social : FABRICATION ET REVENTE DE PATISSERIE, PRESTATION PARA HOTELIERE
Président : M GRUBER ROMUALD demeurant 2 RESIDENCE RODOVILA, MURATELLO, 20137 PORTO-VECCHIO élu pour une durée de 11 ans. Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 34

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 11/02/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

VTC CAR RENTAL

Siège social : Route de porra U mortou, 20137 Porto-Vecchio
Capital : 3000 €
Objet social : Activité de transport de personne en voiture de Transport avec Chauffeur [VTC]
Président : M MACHADO VIEIRA Philippe demeurant Route de porra, U mortou, 20137 Porto-Vecchio élu pour une durée illimitée. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 35

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/01/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

POVO IMMO

Siège social : Centre Commercial Les 4 Portes - Bat. G - AMFISA - 20137 Porto-Vecchio.
Capital : 10.000 €. Objets : agence immobilière.
Président : M CHENET Julien, 42 rue de la Wanne, 68100 Mulhouse.
Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix. Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement.
Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 36

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à CALVI en date du 2/2/2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée ayant pour :
DENOMINATION : BALAGNE PISCINES SERVICES.
SIEGE SOCIAL : ZA Le Cantone, 20260 CALVI (Haute-Corse).
OBJET : L'entretien, la maintenance et la répartition de piscines.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 15.000 € ;
GERANCE : M. Antony GOBILLON, demeurant Résidence Mare e Monti, Lieu-dit Croce, 20260 MONTICELLO (Haute-Corse),
IMMATRICULATION : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le gérant.

N° 37

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/12/2019, il a été constitué une SASU dénommée :

JRM

Siège social : Mortella - 20240 GHISONACCIA.
Capital : 200€. Objets : Petite restauration, Pizzeria.
Président : Mme MARCELLI Jeanne, Mortella - 20240 GHISONACCIA.
Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix. Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement.
Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BASTIA.

**MODIFICATIONS
GERANTS**

N° 38

**SOCIETE IMMOBILIERE
LA GALANDE**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 60.000,00 €
Siège social : Rte de la mer
20260 Lumio
692 004 278 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 01 janvier 2020 :
- Monsieur OLIVIER PRIVE demeurant 55 quartier salduccio, LUMIO (Corse), a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur JACKY PRIVE, gérant démissionnaire.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
La Gérance.

N° 39

C2C CORSE
SARL au capital de 1.200.000 €uros
Siège social :
Maison près de l'Aqueduc
20167 Mezzavia
403 881 352 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Hélène MIRAMOND, demeurant Rue des Cactus, Immeuble Le Libecciu, Bât F, 20000 AJACCIO, expert-comptable, de ses fonctions de gérante à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis,
La Gérance.

N° 40



SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
« **ALAIN SPADONI &
ASSOCIES NOTAIRES**
3, Avenue Eugène MACCHINI
Immeuble "Le Régent" - B.P 101
20177 Ajaccio cedex 1

Modification statutaire

Aux termes d'un acte reçu par Maître Olivier LE HAY le 14 novembre 2019 enregistré au SPFE d'AJACCIO le 11/12/2019 Dossier 43297 Réf 2A04P31 2019 N 00649 a été constatée la modification suivante des statuts de la société à responsabilité limitée SARL FOLACCI FRERES

Ancienne mention article 12-Gérance La Gérance est assurée par Monsieur Antoine FOLACCI.

Nouvelle mention article 12-Gérance la Gérance est assurée par Madame Marylène FOLACCI.

Pour avis, Me Olivier LE HAY,
Notaire.

N° 41

**MICHELI-DULAU
INVESTISSEMENTS**
Société Civile
Au capital de 1.000 €uros
Siège social : Strada U Pinu n°49
Lotissement Querciuolo
20243 Prunelli Di Fiumorbo
RCS Bastia 821 046 125

Aux termes d'une délibération en date du 22 novembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Dominique MICHELI de ses fonctions de gérant à compter du 22 novembre 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

N° 42

AVIS

Par décision unanime du 16 Janvier 2020, les associés de la société CHIU-SEVIA CONSTRUCTIONS, SARL au capital de 4500 euros dont le siège est à GHISONACCIA [20 240] route de la Mer [533 358 677 RCS BASTIA] ont nommé Monsieur Bruno CHIODI demeurant Domaine d'Erba Rossa - route de la Mer - 20240 GHISONACCIA, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Jean-Bernard GABET.

N° 43

SUSHI'K BAR
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 1, rue Fred Scamaroni
20169 Bonifacio
RCS Ajaccio 750 787 210 (2012 B 187)

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, les associés ont nommé Madame QUERE Magali, née le 27 janvier 1983 à Bonifacio, demeurant : Chemin de Saint Julien - 20169 BONIFACIO, Gérante de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur SEGARD Vincent, démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

N° 44



Sébastien SEBASTIANI
Avocat à la Cour
11, bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
E-mail : avocat@sebastiani.fr

LC DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Rond-Point de Lecci
RN198 - 20137 Lecci
809 222 888 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2020 :

- Monsieur Pierre DEL TESTA, né le 14 juin 1971 à ARLES (Bouches-du-Rhône), de nationalité française, demeurant Hameau de FOSSI, Ld BRACCIALI, 20170 SAN GAVINO DI CARBINI, a été nommé Gérant pour une durée indéterminée à compter du 20 janvier 2020, en remplacement de :
- Monsieur Nicolo ISONI, né le 3 décembre 1964 à OLBIA (Italie), de nationalité italienne, marié le 4 septembre 1993 avec Madame Pascale PAULIN sous le régime de la séparation de biens, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] Route de Benciugnu TRINITE, démissionnaire.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 45

REBANNE II
SCI au capital de 16.937,09 €
Siège : Verghia, Allée des Platanes
20138 Coti-Chiavari
392849246 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 04/02/2020, il a été décidé de :

- Nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable M. ANTONIETTI Felix, diamant 1, résidence du diamant, 20000 AJACCIO en remplacement de M. DU FRESNAY Serge démissionnaire.
Mention au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATIONS
SIEGE SOCIAL**

N° 46

CORSICA SAILING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de Muratello
Bala, 20137 Porto-Vecchio
835 134 669 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2019, l'A.G.E. des associés de la S.A.R.L. CORSICA SAILING a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de : Route de Muratello, Bala, 20137 PORTO-VECCHIO à : Immeuble Morazzani, T10, 20145 SARI SOLENZARA à compter du 01/10/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 47

MATTEI IMMOBILIER
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 3000.00 €
Siège social : Maison 42 Ter
20224 Corscia
818 371 817 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 17 janvier 2020, il résulte que :
- Le siège social a été transféré, à compter du 17/01/2020, de CORSCIA [Corse] Maison 42 Ter, à CORTE [Corse] 7 Cours Paoli.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé à CORSCIA [Corse] Maison 42 Ter.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à 7 Cours Paoli 20250 CORTE.

- Madame Stéphanie LECA, demeurant à AJACCIO [Corse du sud] 5 Bd François Salini, a démissionné de sa fonction de Directeur Général de la société, à compter du 17 janvier 2020.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 48

ATR Radiocom
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Lieu-dit Olivaggio
20117 Eccica-Suarella
RCS Ajaccio : 510 878 127

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2019, l'associé unique de la SARL ATR Radiocom, au capital social de 8.000€, dont le siège social est Lieu-dit Bovale, 20167 SARROLA-CARCOPINO a décidé le transfert de celui-ci Lieu-Dit OLIVAGGIO, 20117 ECCICA-SUARELLO, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts sur le siège social.

N° 49

AVIS

Le 11.12.2019, l'associé unique de la SAS à Associé Unique hypn'ose2a, capital 300 €, Rés horizon bleu, bat 12, voie romain, 20137 Porto-Vecchio, RCS ajaccio 853352264, transfère le siège au domicile du gérant Jean Burtin sis Immeuble Marco, appt 13, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio à compter de cette même date. RCS Ajaccio.

N° 50

BMC SUD CARRELAGE
EURL au capital de 500 €
Siège social : Vaccile Del Monte
Résidence les Oliviers
20137 Porto-Vecchio
851423160 RCS Ajaccio

Le 30/01/2020, le gérant a transféré le siège social de la société à lieu-dit Cinquinu, route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio à compter du 30/01/2020, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS d'Ajaccio.

N° 51

G.P.C. IMMO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 9.000 €
Siège social : Immeuble Darna
Chemin de Pietralba, 20090 Ajaccio
RCS : Ajaccio B 513 670 216

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22 janvier 2020, les associés ont décidé de transférer à compter du 1er février 2020 le siège social qui était Immeuble Darna, Chemin de Pietralba, 20090 AJACCIO à l'adresse suivante : 63, Cours Napoleon 20000 AJACCIO.

L'article 4 des statuts a été en conséquence, mis à jour.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
La Gérance.

DEPOSEZ vos annonces à :

al-informateurcorse@orange.fr

N° 52

SCI IMPERIALE
SCI au capital de 2000,00 Euros
RCS Bastia : 448796094

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Par décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 25/01/2020, le siège social est transféré de [ancien Siège] 136 lotissement Lanciatojo, 20290 Borgo, à l'adresse suivante [nouveau siège] Ajale, 20272 Zalana ; à compter du 25/01/2020.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis et mention, Le gérant.

N° 53

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2019, les associés de la SARL CORSICASTYLE [432 071 009 RCS AJACCIO] dont le siège social est sis U Centru - Route de Bastia à PORTO-VECCHIO [20137] ont décidé de procéder à la modification suivante dans les statuts avec effet du 30 Septembre 2019, à savoir :

* Modification du siège social :

Ancienne mention : Le siège social est fixé U Centru - Route de Bastia - 20137 PORTO-VECCHIO

Nouvelle mention : Le siège social est fixé 30 lotissement Fossi - San Gavino di Carbini - 20137 PORTO-VECCHIO
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 54

AVIS

Suivant acte SSP en date du 02/01/2020, Monsieur Fabien PASQUALINI, gérant de la société «CORSE-PLAN», société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros a décidé de transférer le siège social de 7 Palais des Allées, 20220 ILE-ROUSSE à Immeuble Guidoni - Route de Calvi - 20220 ILE-ROUSSE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 55



**SELARL CABINET
ROLLAND ET ASSOCIES**
Avocats au Barreau de Toulon
8 Av. Foch, 83000 Toulon

XILANDER

SARL au capital de 10.000 €
Siège : Village, 20226 Occhiatana
451876247 RCS de Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 23/01/2020, les associés ont décidé de modifier l'objet social en supprimant l'activité d'achat et vente de tous types de véhicules. En conséquence, l'ARTICLE 2-OBJET des statuts sera modifié. Un exemplaire du PV de l'AGE sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 56



Sébastien SEBASTIANI
Avocat à la Cour
11, bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia - Tél : 04.95.58.19.20
E-mail : avocat@sebastiani.fr

FITNESS CONCEPT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Galerie Marchande
Hyper U Folelli
20213 Penta Di Casinca
807 881 545 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2020 :

Il a été pris acte de la démission de Monsieur Gabriel GRISONI de ses fonctions de Président et lui a été donné quitus de sa gestion

- Monsieur Romain, Aldo FRANCHINI, né le 19/02/1987 à AJACCIO [Corse du Sud], de nationalité française, demeurant Les Jardins d'Elise, Route du Fusatu, 20250 CORTE, a été nommé Président pour une durée indéterminée à compter du 28 janvier 2020, lequel a accepté cette fonction.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 57

MICAP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Route de l'Ospedale
Analonga, 20137 Porto-Vecchio
434 124 814 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision du 1er juillet 2019, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de dispense de cours de yoga et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 58

JET EVASION PINARELLO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social :
Chez M. Jean-Paul BARAM
Taglio Rosso
Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20144 Zonza
810 194 282 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2020 :

Il a été décidé d'étendre, à compter du 11 février 2020, l'objet social aux activités de :

- Organisation de randonnées avec locations d'engins terrestres à moteur ou quads,

- Location de véhicule terrestre à moteur et quads

En conséquence, l'article 2 des statuts « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

Promenades en mer, organisations de randonnées, courses en jet ski et toutes activités nautiques et sportives de quelque type que ce soit, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

* Nouvelle mention :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Promenades en mer, organisations de randonnées, courses en jet ski et toutes activités nautiques et sportives de quelque type que ce soit,

- Organisation de randonnées avec locations d'engins terrestres à moteur ou quads,

- Location de véhicule terrestre à moteur et quads

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

04 95 32 04 40

N° 59

MAG'S

SAS au capital de 1000 euros
Siège social : ZI de Baléone
Route Nationale 193
20167 Sarrola-Carcopino
838 261 451 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 25/12/2019, l'associée unique :

- Prends acte de la démission de M. Nicolas GEHIN de son mandat de Président à compter de ce jour, et décide de nommer Mme Marie-Michèle SODINI (épouse GEHIN), demeurant Lieu dit Forcola 20129 BASTELICACCIA, pour une durée illimitée,

- décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, M. Joseph-Marie SODINI, demeurant Lieu dit Sallicinque, Plaine de Cuttoli 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO, à compter de ce jour.

- décide de nommer en qualité Directeur Général Délégué de la Société, Mme Laetitia ROCCHINI demeurant Le Colyse Bât B, Rue Bonaparte 20110 PROPRIANO, à compter de ce jour.

- décide d'étendre l'objet social aux activités de Débit de boissons (Licence IV), Brasserie, espace de danse et espace événementielle et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 60



TALLIANCE AVOCATS
57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

SOCIÉTÉ « STEREA »

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social : ZAC de Campo Vallone
Lot n°5 - 20620 Biguglia
RCS Bastia 879 702 876

Selon procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 16 décembre 2019 et du procès-verbal des décisions du Président du 20 janvier 2020, il a été nommé pour une durée de six exercices, à compter du 20 janvier 2020 la société DBN Conseils, dont le siège social est situé rue Jean Baptiste Godin - ZAC de la Forge - 35590 SAINT GILLES et dont le numéro unique d'identification est 527 643 068 R.C.S. Rennes, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 61

CHJUCU

SNC au capital de 1.000 €
Siège : Lieu-Dit Erbajolo
Route Nationale 193, 20600 Bastia
808161780 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 06/02/2020, il a été décidé de transformer la Société en SARL sans la création d'un être moral nouveau à compter du 01/01/2020. Son siège, sa dénomination, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Gérant : M. Jean-Marie PERES demeurant Résidence Bella, Quartier de Toga, 20600 Bastia de nationalité française.

N° 62

COMMUNICATION AGENCY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Chemin du Moulin de Padroni
Biccali, 20220 Pigna
841 003 817 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 27/01/2020, l'A.G.E. a décidé :

- d'étendre l'objet social à l'activité de "Location estivale et annuelle de biens immobiliers dont la société aura la gérance (conciergerie), loisirs, restauration, jardinage, entretien et ménage aux fins de maintenir le bon état de ces biens en partenariat avec des entreprises"

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- de nommer en qualité de cogérante Mme Shana, Carla PERRONE, demeurant U Levante, Route de la Lagune, 20290 BORGIO, pour une durée illimitée, à compter 27/01/2020.

Pour avis, La Gérance.

N° 63

NOUVELLE MARINA D'ALERIA

SAS au Capital de 1.802.932 €
Plage de Padulone, 20270 Aléria
RCS 533 946 992 Bastia

AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET

Par décision du 16/01/20, l'associée unique a décidé de modifier l'article 2 de ses statuts comme suit :

* Nouvelle mention :
 ARTICLE 2 - Objet

La société a pour objet :

L'acquisition, la vente, la location, l'exploitation de tous terrains de camping, et de toutes activités s'y rattachant (notamment l'hôtellerie de loisir, location de d'habitations légères de loisir HLL, la fourniture de logement meublés ou non, épicerie - superette - restauration, locations de matériels de loisir et activités nautiques ...etc).

- La vente, le négoce, l'achat, la location de toutes marchandises ou matériels liés directement ou indirectement aux activités ci-dessus, les prestations de tous services se rapportant aux activités ci-dessus... ».

Le reste de l'article demeure inchangé. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 64

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Ajaccio du 05/02/2020. La S.A.R.L L'ARCHE immatriculée au R.C.S d'Ajaccio sous le numéro 440 463 073 au capital social de 7700,00€ demeurant (ou sise) Résidence la Pietra, route du Salario, 20000 Ajaccio. A donné en location gérance : à M. [Mme ou la Société] S.A.R.L CAFE TOMASI immatriculée au R.C.S d'Ajaccio sous le numéro 520 523 499 au capital social de 3000,00€ demeurant (ou sise) 43, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio, un fonds de commerce de restaurant à l'enseigne l'Arche sise et exploité à 4, rue de l'Assomption, 20000 Ajaccio pour une durée de 6 mois à compter du 01/02/2020,

Pas de renouvellement de contrat.

N° 65



Me Pierre-Dominique CERVETTI
AARPI MNC

8, rue Michel Bozzi, 20000 Ajaccio
T : 04 95 23 01 31

@ : mnc.avocats@orange.fr

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte sous seing privé en date du 24/05/2017 à ZONZA [20144] Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 08/06/2017, dossier 2017 17865, référence 2017 A 00805, au profit de la SAS LA CASA LATINE, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, ayant son siège social à ZONZA [20144] Pinarello, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 828 835 579, représentée par M. Sébastien JAILLET, locataire-gérant, par M. Simon BRADESI, loueur, demeurant à ZONZA [20144], Pinarello, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, au droit duquel s'est substituée, suite à l'apport d'une branche complète d'activité en date du 22/03/2018, la SAS LA CASA, Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 839 558 756, ayant son siège social à ZONZA [20144], PINARELLO, SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, prise en la personne de son représentant légal en exercice, M. Simon BRADESI, et portant sur un fonds de commerce de restauration traditionnelle exploité à ZONZA [20144] PINARELLO, à compter du 24/05/2017, est venu à expiration le 01/05/2019.

Pour insertion unique.

Pour la SAS La CASA, Monsieur Simon BRADESI.

N° 66



Me Pierre-Dominique CERVETTI
AARPI MNC

8, rue Michel Bozzi, 20000 Ajaccio
T : 04 95 23 01 31

@ : mnc.avocats@orange.fr

DÉBUT DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant assp en date du 10/02/2020 à ZONZA [20144] SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 10/02/2020, dossier 2020 00005279, référence 2A04P31 2020 A 00203, la SAS LA CASA, Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 839 558 756, ayant son siège social à ZONZA [20144], PINARELLO, SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, prise en la personne de son représentant légal en exercice, M. Simon BRADESI, loueur, a confié en location-gérance à la société A.G., Société par actions simplifiée en cours de formation, représentée par M. Jean-Morgan GENTILE, né le 21 mai 1990 à BASTIA [20200], domicilié es-qualité, à ALÉRIA [20270], PREZZA DI MEZZO, le fonds de commerce de restauration traditionnelle exploité à ZONZA [20144] PINARELLO, SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO sous l'enseigne LA CASA, pour une durée de 3 ans, à compter du 10/02/2020, pour prendre fin le 31/12/2022, sans tacite reconduction.

Pour insertion unique. La SAS LA CASA.

N° 67



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

La location-gérance du fonds de commerce de « dépôt de pain, point chaud, viennoiseries précuites, restauration rapide, traiteur, livraison à domicile, et salon de thé » consentie par acte sous seing privé en date à San Nicolao [20230] le 1er février 2019 par Monsieur Didier VERDURI [RCS BASTIA 518 809 454] à la société LE DOLCE, SAS au capital de 1000 €, Résidence du Roi Théodore, Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO [RCS BASTIA 848 525 309], a pris fin à la date du 31 janvier 2020 conformément aux termes dudit acte.

Pour insertion.

N° 68

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/01/2020 à SAINT-FLORENT 20217. La SARL IL PULCINELLA II, loueur immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 790 863 435, dont le siège social est situé Lotissement Torricella, route de Saint Florent à 20232 OLETTA, a donné en location-gérance à : La SAS SOPHIA, en cours de formation le fonds de commerce de RESTAURANT (Grande Restauration), connu sous l'enseigne « Barocco Auberge », pour une durée d'une année à compter du 01 février 2020 pour se terminer en date du 31 janvier 2021. En vertu de ce contrat, la SAS SOPHIA exploitera ce fond à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

N° 69

FIN DE LOCATION GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 31/01/2020, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce de petite restauration, salon de thé, débit de boissons troisième catégorie, fabrication et vente de pâtisserie et spécialité corse, fabrication et vente de glace et crème glacée à l'enseigne « La Galère » sis et exploité à 20248 ROGLIANO au Lieu-dit Macinaggio, consentie depuis le 01/04/2002 par Monsieur ORSI Marcel, décédé et représenté par ses héritiers, qui était immatriculé au RCS BASTIA sous le numéro 329 940 894 demeurant Lieu-dit Place d'Olivo, 20247 ROGLIANO, au profit de l'entreprise personnelle représentée par Monsieur Christian CHIARI, RCS de BASTIA sous le numéro 435 378 534. La résiliation a pris effet à compter du 31/12/2019.

Pour avis,



**EXTRAIT
DE JUGEMENT**

N° 70

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 04/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

N° 21 [SAS]
21, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Activité : Vente de prêt à porter au 15, rue César Campinchi, 20200 Bastia
RCS Bastia : B 814 652 822, 2015 B 539
Date de cessation des paiements : 15/01/2020
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 71

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 04/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Hajjari Abdeslam-Lotissement Cervetti
20240 Ghisonaccia
Activité : Boucherie
RCS Bastia : A 803 175 728, 2014 A 142
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 72

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 04/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Sylva Groupe Holding [SAS]
Lieu-dit Paradisa - Espace Casatorra
20620 Biguglia
Activité : Holding
RCS Bastia : B 802 584 847, 2014 B 334
Date de cessation des paiements : 09/01/2020
Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 73

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 04/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Azuru-Diving [SASU] - Lieu-dit Scalo
20230 Santa Lucia di Moriani
Activité : Fabrication d'appareils d'éclairage électrique....
RCS Bastia : B 794 635 755, 2013 B 392
Date de cessation des paiements : 01/09/2019
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 74

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 04/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Zouirhri El Alami-Rue Joséphine Poggi
Rés Victoria - Bât B
"Nord Façade Projection"
20200 Bastia

Activité : Façadier - Maçonnerie
RM : N° 448 170 704 [143.03.2B]
Date de cessation des paiements : 04/12/2019
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 75

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 04/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Sintinelli [SASU]
Ld Valcaccia
Route de Poggio
20243 Prunelli di Fiumorbo
Activité : Services de protection - Sécurité - Gardiennage de biens et de personnes
RCS Bastia : B 832 196 372, 2017 B 652
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 76

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 04/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

FC Construction [SARL]
Résidence Revincio - Bât D2
20290 Borgo

Activité : Maçonnerie générale - Fondations - Terrassements....
RCS Bastia : B 841 344 617, 2018 B 541
Date de cessation des paiements : 12/12/2019
Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 77

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 04/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Ozayo [SARL]
Lieu-dit Torra - T10
20215 Vescovato

Activité : Epicerie - Boucherie (Vente ambulante)
RCS Bastia : B 790 796 841, 2013 B 47
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 78

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 04/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Susini Jean-Baptiste
A Traversa
20221 Cervione

Activité : Produits Corses - Epicerie spécialisée
RCS Bastia : A 408 789 147, 96 A 281
Date de cessation des paiements : 27/12/2019
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 79

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 04/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

EDM Construction [SAS]
735 Avenue du 9 Septembre
20240 Ghisonaccia

Activité : Tous travaux de maçonnerie générale
RCS Bastia : B 830 106 209, 2017 B 448
Date de cessation des paiements : 12/12/2019
Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 80



**NL SHOP
SARL en liquidation
Au capital de 1000 €
Siège social : Lieu-dit Pruno
Figari (Corse)
501111447 RCS Ajaccio**

L'ag par décision du 31/12/18, après avoir entendu le rapport de Jean Marc LANG, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 81

**SB CORSE DIFFUSION
Sigle : SB CD
SARL au capital de 8000 €
Siège social : Route de la Cathédrale
20200 Bastia
RCS Bastia 439708314**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 06/01/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 06/01/2020, il a été nommé liquidateur(s) M Bertolucci Vincent demeurant 13 avenue Maréchal Sebastiani, 20200 BASTIA et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Par décision AGO du 24/01/2020, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M Bertolucci Vincent demeurant 13 avenue Maréchal Sebastiani, 20200 BASTIA pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/01/2020. Radiation au RCS de BASTIA.

N° 82

**SOCIETE D'EXPLOITATION
DES ETS LARANJEIRA
PEREIRA MANUEL**
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
Lotissement Castellaccio
20220 Monticello
Siège de liquidation :
Lotissement Castellaccio,
20220 Monticello
505 395 418 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Manuel Americo LARANJEIRA PEREIRA, demeurant Propriété Molinari, Boulevard de Fogata, 20220 L'ILE ROUSSE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation. L'assemblée générale nomme comme liquidateur Mr DALPHIN François, Jean-Louis, Antoine né le 27/07/1985 à AJACCIO (2A), demeurant Villa Santa-Lucia, lieu-dit Botrone, 20167 ALATA en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 83

CAP GER AUTO
RCS Bastia 828 005 751
DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée générale extraordinaire du 31-12-2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

Mr CAPONE Gérard, président, né le 03-03-1964 à Bastia [2B], demeurant à Lieu-dit Purettonne - 20290 BORGIO a été nommé liquidateur à compter du 31-12-2019 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 84

ELECTRICITE INSULAIRE
SASU au capital de 100 €
Siège social : Chemin de Petra
Agosta Plage, 20166 Albitreccia
RCS Ajaccio 813657939

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019, il a été nommé liquidateur Mme SERRE Emmanuelle demeurant chemin de Petra, Agosta Plage, 20166 Albitreccia et fixé le siège de la liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 85

SAS HOME & YM STUDIO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 €uros
RCS Ajaccio : B 821 167 939
Siège social :
1, Rue du Bataillon de Choc
Immeuble Procissi, 20000 Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés par un acte en date du 11 décembre 2019, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation.

L'assemblée générale nomme comme liquidateur Mr DALPHIN François, Jean-Louis, Antoine né le 27/07/1985 à AJACCIO (2A), demeurant Villa Santa-Lucia, lieu-dit Botrone, 20167 ALATA en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

N° 86

LIMAMIL
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège : Casaracca, 20163 Tavera
Siège de liquidation :
Casaracca, 20163 Tavera
840 714 489 RCS Ajaccio

L'A.G. réunie le 31/12/2019 au Casaracca, 20163 TAVERA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Nadège, Marie-José QUI-NONERO, demeurant Casaracca, 20163 TAVERA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au R.C.S. et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 87

BATI PLOMBERIE
SASU au capital de 200 €
Siège social :
157, Domaine de Suartello
20090 Ajaccio
RCS 831 376 231 Ajaccio

L'associé unique, en date du 04/10/2019, a approuvé les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 04/10/2019. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 88

MAXIDIS
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège :
N°10, Lotissement Santa Catalina
20290 Borgo
Siège de liquidation :
N°10, Lotissement Santa Catalina
20290 Borgo
500 826 771 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Max Innocenzi, demeurant N°10, LOTISSEMENT SANTA CATALINA, 20290 BORGIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé N°10, LOTISSEMENT SANTA CATALINA, 20290 BORGIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 89

OMC
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 €
Siège social : Lieu-dit Vardiola
Villa Isula Bella
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
832 441 018 RCS Ajaccio

Le 6 janvier 2020, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.

Monsieur ORSINI Marc, demeurant à SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO [20144] Lieu-dit Vardiola Villa Isula Bella 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, a été nommé liquidateur à compter du même jour et pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectués en annexe au RCS du greffe d'AJACCIO.

al-informateurcorse@orange.fr

N° 90

SNC SORBA & GIANNOTTI
Société en Nom Collectif
En liquidation
Au capital de 769.867,54 euros
Siège social : Immeuble Poggioli
Lieu-dit Mezzavia, 20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
Résidence des Golfes
Rue Martin Borgomano
Immeuble Girolata, 20090 Ajaccio
351 122 866 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2019 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. François SORBA, demeurant Résidence des Golfes, Rue Martin Borgomano, Immeuble Girolata, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 91

ELECTRICITE INSULAIRE
SASU au capital de 100 €
Siège social : Chemin de Petra
Agosta Plage, 20166 Albitreccia
RCS Ajaccio 813657939

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2019, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, Mme SERRE Emmanuelle pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 92

CAP GER AUTO
RCS Bastia 828 005 751

L'assemblée générale extraordinaire du 31-12-2019, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr CAPONE Gérard et l'a déchargé de son mandat, constaté un résultat de liquidation NUL et l'absence de distribution et de partage. Il a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

**AVIS
RECTIFICATIF**

N° 93

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, du 31/01/2020, n° 6806 AL10, concernant la constitution de la société ESTECASSEL.

Il fallait lire :
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 26/01/2020
Au lieu de :

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 23/01/2020

Pour Avis,

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de LOZZI - Mairie - Le Bourg
20224 LOZZI
Tel/ Fax : 04.95.48.00.48
Email : cumuna-lozzi@orange.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com/>

Correspondant : Monsieur le Maire

Objet du marché : RESTRUCTURATION DU RESEAU D'EAU POTABLE

LOT N°4 : CAPTAGES DE SOURCES (Tranche Ferme + Tranche optionnelle)

Renseignements relatifs au marché :

Il est prévu une décomposition en lots. Cette procédure complète la procédure initiale qui comprenaient les lots n°1, 2 et 3 déjà attribués. Chaque lot donnera lieu à un marché public unique. Chaque candidat peut présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables constituant une offre globalisée présentée pour plusieurs lots. Les prestations du lot n°4 sont divisées en une tranche ferme et 1 tranche optionnelle.

Le marché à tranches optionnelles sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

Variantes libres : Autorisées - Variantes exigées : Non prévues

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1° du Code de la commande publique Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Durée du marché ou délai d'exécution

Lot 4 : Tranche Ferme : 3 mois - Tranche Optionnelle : 1,5 mois

Les délais des périodes de préparations sont indiqués dans le cahier des charges.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Mars 2020

Langue utilisée dans l'offre ou la candidature : français - Unité monétaire utilisée : l'euro

Critères de sélection des candidatures :

Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou le DUME.

Ils comprendront ou seront complétés par les éléments suivants prévus aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique, intervenant pour la sélection des candidatures.

Situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

- Copie de ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Capacité économique et financière de l'entreprise :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat n°2016-360 du 25 mars 2016.

A l'attribution du marché, le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%

2. Le prix des prestations : 40%

Date limite de réception des offres : 16 MARS 2020 - 11h00

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com/>

Il est conseillé aux candidats de s'identifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique tout au long de la procédure.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.achatspublicscorse.com>

La maîtrise d'oeuvre est assurée par le BET POZZO DI BORGIO - Lot Arbusceta - Ceppe - 20620 BIGUGLIA

Modalités et Adresse de remise des plis : Les soumissionnaires doivent transmettre leurs plis par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <https://www.achatspublicscorse.com>.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Seule la transmission de la copie de sauvegarde est autorisée par voie papier, adressée à Monsieur le Maire de la Commune de LOZZI à l'adresse supra.

Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont décrits dans le règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55
courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 11 février 2020

Le Maire,

N° 95



MATTEI-NOURRY-CERVETTI
Avocats Associés - AARPI MNC

8, rue Michel Bozzi, 20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31

mnc.avocats@orange.fr

Caisse Locale CORSOPAR

Siren : 345 334 247

Siège social : 1, Avenue Napoléon III - 20.000 - Ajaccio

Mesdames et Messieurs, les sociétaires de la Caisse Locale Corsopar sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de la Caisse Locale qui se tiendra sur première convocation :

Le 02 mars 2020, au siège social de ladite Caisse Locale
1, avenue Napoléon III à Ajaccio.

Début d'émargement 16h15 - Début assemblée générale 16h30

Pour le cas où la première assemblée ne pourrait pas valablement délibérer, l'assemblée générale ordinaire de la Caisse Locale Corsopar se tiendra sur seconde convocation :

Le 20 mars 2020, au siège social de ladite Caisse Locale
1, avenue Napoléon III à Ajaccio.

Début d'émargement 16h15 - Début assemblée générale 16h30

Ordre du jour :

- * Présentation et Approbation du rapport de gestion de la CGP ;
- * Lecture du bilan et du compte de résultat ;
- * Présentation du rapport du CAC sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
- * Approbation du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
- * Quitus aux membres de la CGP ;
- * Validation des mouvements du capital social ;
- * Fixation de la rémunération des parts sociales ;
- * Affectation des résultats de l'exercice ;
- * Questions diverses ;
- * Pouvoirs pour les formalités légales.

Les documents sociaux nécessaires à la tenue de cette assemblée pourront être consultés par les sociétaires au siège social, huit jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire. De même des formulaires de pouvoir de représentation pour l'assemblée générale seront à leur disposition.

Le Président de la CGP de la Caisse Locale CORSOPAR.

N° 96

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 2020/01**

1. NOM ET ADRESSE OFFICIELLE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Office Intercommunal de Tourisme du Pays d'Ajaccio

3 boulevard du Roi Jérôme

BP 21 - 20181 Ajaccio Cedex 1

Adresse internet : <http://www.ajaccio-tourisme.com>Courriel : logistique@ajaccio-tourisme.com

2. MODE DE PASSATION : Procédure adaptée (article R. 2123-1 du Code de la commande publique)

3. OBJET DU MARCHÉ : Lume, histoires lumineuses en pays d'Ajaccio, édition 2020 - Conception et mise en œuvre de spectacles Sons et Lumières

4. ALLOTISSEMENT :

Lot n° 1 : Eglise Saint Erasme

Lot n°2 : Façades immeubles front de mer, Quai Napoléon

Lot n° 3 : La façade mairie coté Place Campinchi et son environnement immédiat (proximité des anciens quais napoléoniens)

Lot n° 4 : Eglise petit Saint Roch (San Ruchellu)

Lot n° 5 : L'ancien théâtre Saint Gabriel [Actuellement La Poste centrale]

5. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation

6. ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : [HTTPS://AJACCIO-TOURISME.E-MARCHESPUBLICS.COM](https://ajaccio-tourisme.e-marchespublics.com)

7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS : Les plis doivent être déposés par voie électronique sur le profil acheteur :

[HTTPS://AJACCIO-TOURISME.E-MARCHESPUBLICS.COM](https://ajaccio-tourisme.e-marchespublics.com)

8. DATES LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 10 avril 2020 à 12.00

9. DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 7 février 2020

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA MODIFICATION N°1 DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CORSE

Vu la loi n°2011-1749 du 5 décembre 2011 relative au PADDUC,
Vu le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, notamment l'article L.4424-14 Vu le code de l'environnement, livre Ier, titre II, chapitre III,
Vu la délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse en date du 2 octobre 2015 portant approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse - PADDUC
Vu la délibération n° 18/262 AC du 26 juillet 2018 de l'Assemblée de Corse prescrivant la modification du PADDUC,
Vu la délibération n° 19/172 AC du 23 mai 2019 de l'Assemblée de Corse précisant la procédure de modification du PADDUC en vue du rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles et des orientations réglementaires liées,
Vu l'arrêté n° 19/364 CE du 2 juillet 2019 du Président du Conseil Exécutif de Corse arrêtant le projet de modification n° 1 du PADDUC
Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n°MRAE 2019-DKC9 en date du 27 septembre 2019,
Vu les avis émis par les personnes publiques associées,
Vu l'ordonnance n° E19000032/20 en date du 17 septembre 2019 du Président du Tribunal Administratif de Bastia désignant les membres de la commission d'enquête,
Vu l'arrêté n° 2020-639 du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 22 janvier 2020 prescrivant la tenue de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du PADDUC,

1 - OBJET ET DURÉE DE L'ENQUÊTE

Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers à l'occasion de la modification n° 1 du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC). Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête seront prises en considération par la Collectivité de Corse.
La modification n° 1 du PADDUC vise au rétablissement de la Carte des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) suite à l'annulation de la délibération de l'Assemblée de Corse n° 15/235 AC du 2 octobre 2015 en tant qu'elle arrête cette carte, par les jugements n° 1600452, 1600453, 1600454, 1600456, 1600457, 1600464, 1600496, 1600645, 1600692, 1600698 du tribunal administratif de Bastia du 1er mars 2018 et les arrêts n° 18MA02082, 18MA01215, 18MA03336, 18MA03279, 18MA02616, 18MA03463, 18MA03207, 18MA03209, 18MA03280, 18MA03223 et 18MA03327 de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 24 mai 2019.

Les ESA correspondent à des terrains cultivables identifiés par le PADDUC sur le fondement des dispositions de l'article L.4424-11-II du CGCT en raison de leur potentiel agricole ou de leurs infrastructures d'irrigation et qui bénéficient, à ce titre, d'une protection particulière. La carte des ESA en définit le périmètre à l'échelle 1/50000 en tenant compte des données les plus récentes disponibles relatives à l'urbanisation.

La personne publique responsable pour la procédure de modification du PADDUC est la Collectivité de Corse sise 22 cours Grandval, BP 215, 20187 Ajaccio cedex 1. L'enquête publique aura une durée de 32 jours et se déroulera du 10 février au 13 mars 2020 sur l'ensemble du territoire insulaire.

2 - DÉCISIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR L'APPROBATION

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'être approuvées par l'Assemblée de Corse sont les suivantes :

* Le projet de modification n° 1 du PADDUC, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis des personnes publiques associées.

3 - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La commission d'enquête, désignée par le président du Tribunal Administratif de Bastia par ordonnance du 17 septembre 2019 est composée ainsi que suit :

Président de la commission : Bernard Lorenzi (consultant indépendant).
Membres titulaires : Marie-Livia LEONI (consultante et formatrice indépendante), Gilles ROPERS (expert judiciaire), Gérard PERFETTINI (administrateur territorial hors classe retraité), Frédéric MORETTI (technicien au SYVADEC).

4 - COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier de l'enquête comprend :

* Le projet de modification du PADDUC, soit un rapport de présentation et ses huit annexes ;

* Les avis des Personnes Publiques Associées ;

* La décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de ne pas soumettre la modification n°1 du PADDUC à évaluation environnementale [Cf. paragraphe 9] ;

* Une note faisant mention des textes qui régissent l'enquête publique, comportant l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative à la modification n° 1 du PADDUC, ainsi que les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre ces décisions.

5 - CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le siège de l'enquête publique est à l'Hôtel de la Collectivité de Corse, 22 cours Grandval, 20187 Ajaccio. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

* Sur support papier, au siège de l'enquête publique indiqué ci-avant

* Sur support papier, dans les 14 lieux d'enquête suivants :

- Luri : Mairie, A piazza (les lundi, mercredi, vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h),

- Patrimoniu/Patrimonio : Mairie (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h),
- Lucciana : Mairie (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h),

- Linguizzetta : Mairie annexe de Bravone (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30),

- Calinzana /Calenzana : Mairie (les lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h),

- Belgudè/Belgodère : Mairie, Casale Vincentelli (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30),

- A Riventosa/Riventosa : Mairie (les mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 11h30),

- Francardu/Francardo (commune d'Omessa) : Siège de la communauté de communes Pasquale Paoli, Pru- mitei (du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ; le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h),

- U Sulaghju/Solaro : Mairie annexe (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30),

- Sotta : Mairie (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h),

- Livia/Levie : Mairie, rue Sorba (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h ; le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h),

- Vighjaneddu - Viggianello : Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h),

- Afà/Afa : Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00),

- E Cristinacce/Cristinacce : Mairie (le lundi et le vendredi de 9 à 12h et de 14h à 17h ; le jeudi de 14h à 17h),

Sur support dématérialisé :

- sur les postes informatiques qui seront mis à disposition du public aux lieux d'enquête sus-cités ;

- sur le site du registre dématérialisé :

<http://plan-amenagement-developpement-padduc.enquetepublique.net>

- sur le site de la Collectivité de Corse :

<https://www.isula.corsica/>

En outre, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, par demande écrite adressée au siège de l'enquête : Collectivité de Corse, Enquête publique Modification du PADDUC - Demande de dossier, 22 cours Grandval, BP 215, 20187 Ajaccio cedex 1.

6 - DEMANDES D'INFORMATIONS

Les demandes d'information concernant l'enquête publique peuvent être adressées au siège de l'enquête publique :

- par mail à l'adresse : contact-modification-padduc@isula.corsica

- par courrier à l'adresse : Collectivité de Corse, Enquête publique Modification du PADDUC - Demande d'informations, 22 cours Grandval, BP 215, 20187 Ajaccio cedex 1.

7 - RECUEIL DES OBSERVATIONS

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

* En les consignait sur les registres d'enquête dans les lieux d'enquête indiqués à l'article 5, aux jours et horaires d'ouverture au public précités

- En les consignait sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<http://plan-amenagement-developpement-padduc.enquetepublique.net>

* En les adressant au Président de la commission d'enquête :

- Par voie postale à l'adresse suivante : M. le Président de la commission d'enquête, CDC Modification PADDUC, BP 70054, 20176 Ajaccio cedex 1

- Ou à l'adresse électronique suivante :

plan-amenagement-developpement-padduc@enquetepublique.net

* Par voie écrite ou orale auprès des commissaires enquêteurs lors de leurs permanences dans les lieux d'enquête précisés ci-avant, aux jours et heures suivants :

* Luri, mairie : vendredi 6 mars matin, de 9h00 à 12h00

* Patrimoniu/Patrimonio, mairie : lundi 9 mars matin, de 9h00 à 12h00

* Lucciana, mairie :

- mardi 11 février matin, de 9h00 à 12h00

- mercredi 11 mars matin, de 9h00 à 12h00

* Linguizzetta, mairie annexe de Bravone :

- mardi 11 février après-midi, de 14h00 à 17h00

- mardi 10 mars après-midi, de 14h00 à 17h00

* Calinzana/Calenzana, mairie :

- jeudi 13 février matin, de 9h00 à 12h00

- vendredi 28 février de 9h00 à 12h00

* Belgudè/Belgodère, mairie : lundi 17 février matin, de 9h00 à 12h00

* A Riventosa/Riventosa, mairie : jeudi 27 février matin, de 9h00 à 12h00

* Francardu/Francardo (commune d'Omessa), siège de la communauté de communes Pasquale Paoli : vendredi 14 février matin, de 9h00 à 12h00

* U Sulaghju - Solaro, mairie annexe : mercredi 26 février matin, de 9h00 à 12h00

* Sotta, mairie :

- mardi 18 février après-midi, de 14h00 à 17h00

- lundi 2 mars après-midi, de 14h00 à 17h00

* Livia/Levie, mairie : lundi 2 mars matin, de 9h00 à 12h00

* Vighjaneddu/Viggianello, mairie : mardi 10 mars matin, de 9h00 à 12h00

* Afà/Afa, mairie :

- mardi 11 février matin, de 9h00 à 12h00

- lundi 9 mars matin, de 9h00 à 12h00

* E Cristinacce/Cristinacce, mairie : jeudi 5 mars après-midi, de 14h00 à 17h00

8 - RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVÉES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

À l'issue de l'enquête, le rapport de la commission et ses conclusions motivées seront remis à la Collectivité de Corse.

Ces documents pourront être consultés au siège de l'enquête, dans les mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et dans les préfectures de Corse du Sud et de Haute Corse pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront, en outre, disponibles sur le site internet

<https://www.isula.corsica/> et sur le site du registre dématérialisé

<http://plan-amenagement-developpement-padduc.enquetepublique.net>

pendant un an.

9 - ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La décision de la Mission régionale d'Autorité Environnementale de Corse n°MRAE 2019-DKC9 en date du 27 septembre 2019, faisant suite à une demande d'examen au cas par cas, est jointe au dossier d'enquête. Cette décision précise que le projet de modification du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, objet de la demande, ne nécessite pas d'actualisation de son évaluation environnementale.

N° 98



AVIS AU PUBLIC

COMMUNE D'AJACCIO

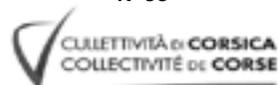
MODIFICATION DU CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE

Par délibération n°2020/039 en date du 20 janvier 2020 le Conseil Municipal d'Ajaccio a actualisé le périmètre du droit de préemption comme suit :

- Instauration d'un droit de préemption simple sur les zones UC, UD, UI, 2AUC de Stiletto Nord, 2AUC de Finosello, 2AUC de Vittulo/Empereur, 2AUC de Pietralba, 2AUD de Loretto et 2AUD de Saint Joseph

- Instauration d'un droit de préemption urbain renforcé sur les zones IUA, 2UA et UB ; La délibération sera affichée à l'Hôtel de Ville pendant un mois et peut être consultable. Les dossiers s'y rapportant sont tenus à la disposition du public (au jour et heures habituels d'ouverture des bureaux) en mairie d'Ajaccio. Ces documents seront également consultable (en partie) sur le site internet communal : www.ajaccio.fr

N° 99



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AJACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Acquisition Fourniture et livraison d'un équipement nécessaire à l'installation d'un laboratoire en PCR (biologie moléculaire) en Santé animale, pour le laboratoire d'analyses Cismonte.

Numéro de référence : 2019-9DLC-0296

Date limite de remise des offres : 27 février 2020 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: <https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 6 février 2020

N° 100

CAISSE DE CREDIT MUTUEL BASTIA

Société Coopérative et de Courtage et d'intermédiaire

en assurance à capital variable et à responsabilité statutaire limitée

Immatriculée au R.C.S sous le numéro 330839275

Siège Social : 31 BLD Paoli, 20200 Bastia.

RECTIFICATIF à l'annonce N° 102, parue dans ce même journal, semaine du vendredi 7 février 2020 - N°6807

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

Le Vendredi 06 Mars 2020 à 18h30

Hotel Ostella
Avenue Sampiero Corso
20600 Bastia

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
2. Compte rendu d'activité.
3. Présentation du bilan et du compte de résultat.
4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.
7. Constatation de la variation du capital de la caisse.
8. Elections au Conseil d'Administration. 2 sièges à pourvoir*.
- Mme Hélène Fraticelli, élue sortante sollicite renouvellement de son mandat.
- Mme Brigitte Colas, élue sortante sollicite le renouvellement de son mandat
9. Elections au Conseil de Surveillance. 2 sièges sont à pourvoir*.
- M. Come Marius Barratier élu sortant sollicite renouvellement de son mandat.
- M. Stéphane Celeri élu sortant, sollicite le renouvellement de son mandat.
10. Réponses à vos questions.
11. Clôture de l'Assemblée Générale.

* Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

Le Président du Conseil d'Administration,
Raymond Mei.

N° 101



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AJACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Réalisation d'une étude d'opportunité relative à l'implantation de nouvelles structures d'enseignement du 2nd degré sur le périmètre du Grand Ajaccio à l'horizon 2027

Numéro de référence : 2020-CDC-0003

Date limite de remise des offres : 03 mars 2020 à 16 h 00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 février 2020

DERNIERES MINUTES

N° 102

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi 2016-1547

du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe

en date du 21 septembre 2014

Madame Huguette Gaëtane Lazarine Gaëtane BAILET, veuve GATTEAUX demeurant à AJACCIO [20000] 6 boulevard Fred Scamaroni, née à NICE [06000], le 25 novembre 1929, décédée à AJACCIO [20000] [FRANCE], le 15 octobre 2018, A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Henri PINNA, notaire associé de la société civile professionnelle « Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valéry VERGEOT », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [20000], 6, boulevard Sylvestre Marcaggi, le 11 décembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Joseph MELGRANI, notaire à GROSSETO-PRUGNA [20166], Pôle d'Activités de Porticcio, référence CRPCEN : 20067, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 103

MG

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 700 euros
Siège social : Hameau de Saparelli
20146 Sotta
508 572 229 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 21 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

N° 104



Maître Laurence TAFANI

33, Avenue de Hambourg

13008 Marseille

Suivant acte reçu par Maître Laurence TAFANI, Notaire à MARSEILLE [13008] 33 Avenue de Hambourg, le 3 février 2020, enregistré à MARSEILLE le 06 février 2020 sous les références 1314P61 2020N 00275 a été cédé un fonds de commerce : Par : Monsieur Jean-Marie ZUCCONI, commerçant, demeurant à LECCI [20137] Pont de l'Oso, Poretta di Ciacone, né à BASTIA [20200], le 5 août 1972, célibataire, non soumis à un partenariat, de nationalité française. A vendu à : la Société dénommée SASU EPICERIE DU FIUMU D'OSO, Société par Actions Simplifiée unipersonnelle au capital de 2000€, ayant son siège social à LECCI [20137] Pont de l'Oso lieu-dit Poretta di Ciacone, identifiée au SIREN sous le numéro 849941257 et immatriculée au RCS de AJACCIO. Désignation du fonds : un fonds de commerce de vente de fruit et de légumes, produits Corses, charcuterie, snack, boissons non alcoolisées exploité à LECCI [20137] Poretta di Ciacone lui appartenant, connu sous le nom commercial EPICERIE FIUMU D'OSO et pour lequel il est immatriculé sous le numéro 497 913 798 au RCS d'AJACCIO. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. Il en aura la jouissance à compter du même jour par la confusion de ses qualités de propriétaire et de locataire-gérant.

La cession est consentie est acceptée moyennant le prix principal de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000€) s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour 85000,00€
Aux éléments corporels pour 65000,00€

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître Sophie Crespin, Notaire à PORTO-VECCHIO [20137] Route D'Arca - Résidence Sampiero où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Maître TAFANI, Notaire.

N° 105

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°20, parue dans ce même journal des Vendredis 3 & 10 janvier 2020, N°6802/6803, concernant l'avis de constitution de la SAS MELIKA.

Il fallait lire : Siège social : 19 Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Et non : Brando 20222, comme cité par erreur, le reste sans changement.

PROCHAINE PARUTION
ICN 21/02/2020 - N° 6809

N° 106



Maître Jean-Pierre SEFFAR
Avocat - Résidence Paoli
22, Rue César Campinchi
20200 Bastia

VENTE DE FOND DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08.02.2020 enregistré le 10.02.2020, Mme FRANCHI Marie-Thérèse épouse SKER, née le 16 juillet 1947 à Alger [99-Algérie], immatriculée au Registre du Commerce de Bastia sous le numéro 347 857 773, et M SKER Fernand né le 24 Octobre 1952 à CENTURI, tous deux demeurant et domiciliés Port de Centuri, 20238 CENTURI

A vendu à : La SAS « MARCOMELLI », immatriculée au Registre du Commerce de Bastia sous le numéro 850 098 922, dont le siège social se situe Port de Centuri, 20238 CENTURI, prise en la personne de son président, Monsieur MINICUCCI Lionel. Le fonds de commerce de Restaurant (Grande Restauration), connu sous l'enseigne de « LE LANGOUSTIER », sis et exploité à Port de CENTURI [20238 CENTURI], identifié sous le numéro SIRET 347 857 773 00027. Moyennant le prix de 300.000,00€

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, auprès de Maître Jean-Pierre SEFFAR, domicilié à BASTIA, 22 rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile.

Pour insertion, L'Acquéreur.

N° 107

Sasu F.M.G
Au capital de 5000,00 euros
Siège social : Résidence Aria Marina
Bât B, 18 bld Tino Rossi
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : n° 829 597 053

Changement de président

Suivant acte SSP du 10/02/2020 Madame GIOVANNELLI Marie Joséphine épouse MOLIN, demeurant 4 av Marcel Cachin 69200 Vénissieux, a été nommée présidente de la société à compter du 10 février 2020 en remplacement de MOLIN Florent démissionnaire.

Pour avis.

N° 108

HIYA
SAS au capital de 13.388,72 €
Maison du Parc Technologique
20600 Bastia
RCS Bastia 813935988

Aux termes d'une décision du Président du 06/08/2019, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital social, décidée par la décision du 29/07/2019 et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés.

Le capital est ainsi augmenté en numéraire d'une somme de 476,25 € par l'émission de 47.625 actions de 0,01 € de valeur nominale chacune.

Le capital social est désormais de 13.864,97 € divisé en 1.386.497 actions de 0,01 € chacune. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 109



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN
Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGO du 31/12/2019, les associés de la société "RESIDENCE IMPERIALE", SARL au capital de 1000 €, dont le siège est situé Zone Artisanale de Caldinaccia - Lotissement Pernicaggio - Lotissement 12 - 20167 SARROLA-CARCOPINO [RCS AJACCIO 842 623 662], ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat du liquidateur, Monsieur Emmanuel, Gustave SIMON-GIOVANNI, demeurant Parc Lucie, Bâtiment A, le Murano, 20000 AJACCIO, et constaté la clôture de la liquidation. Le dépôt sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

N° 110

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Don Roccu MALAMAS, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé», titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CARCOPINO [20167], Espace Caldanaccia - Lieu-dit Pernicaggio, CRPCEN 20010, le 26 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Jean-Etienne Régis SANTONI, retraité, et Madame Maryse Antoinette ROCCA, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SERRA-DI-FERRO [20140] Lotissement Leandri Porto-Pollo. Monsieur est né à AGADIR [MAROC] le 6 janvier 1957, Madame est née à AJACCIO [20000] le 14 juin 1958. Mariés à la mairie de PENTRETO-BICCHISANO [20140] le 6 août 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
 Le notaire.

N° 111

CHANGEMENT DE NOM DE FAMILLE

Monsieur Emmanuel Alain MORICONI, né le 19 janvier 1992 à BASTIA [2B], demeurant et domicilié 20620 BIGUGLIA - Appartement 20 - Bâtiment C. - FONTANA DI FRATTI, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant MORDICONI [Carlu Andria], né le 4 octobre 2018 à BASTIA, 20200, FRANCE, dépose une requête auprès de Madame le Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : CAREDDU.

BASTIA le 15 janvier 2020.

N° 112

M.P. BATIMENT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Centre Commercial
Les Echoppes, Grosseto-Prugna,
20166 Porticcio-512113077 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 29/10/2019, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 113

STORIA DI MARE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 4 Avenue Paul Doumer
c/o Mme Morazzani, 20220 Ile-Rousse
813 486 487 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 juin 2019 : L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 114

LIMAMIL
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Casaracca, 20163 Tavera
840 714 489 RCS Ajaccio

L'A.G.E. réunie le 31/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Nadège, Marie-José QUINONERO, demeurant Casaracca, 20163 TAVERA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Casaracca, 20163 TAVERA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au R.C.S.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 115

LAPY
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 €
Siège social : Chemin d'Avretto
Immeuble le Saint Georges
20137 Porto-Vecchio
827 772 062 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 29 octobre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

N° 116

La Sté DELMAJESTE
SCI au capital de 375.300,00 €
Siège : Ajaccio (20000)
Rte des Sanguinaires
Résidence La Colline du Scudo
RCS d'Ajaccio 842325839

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une délibération en date du 25.12.2019 l'AGE a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 320.000 € pour le porter de 375.300 € à 695.300 € suite à l'apport fait par Mr QUARANTA Didier et Mme Jacqueline QUARANTA à la SCI de l'immeuble à RAMATUELLE 83350 - 5165 Rue du Clocher, valeur 320.000 €. En conséquence l'article des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 375.300 €. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 695.300 €.

Pour avis,

N° 117

ALINIA IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 601.000 euros
Siège social : Route de Capicciola
Valle Longa, 20144 Zonza
878 255 835 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 27 janvier 2020, le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 600.000 euros pour être porté à 601.000 euros. L'article 8 "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence : Ancienne mention-Capital : 1.000 euros Nouvelle mention-Capital : 601.000 euros Mention sera faite au RCS de Ajaccio

Pour avis,

N° 118

FIN DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1 février 2020 à Borgo, le contrat de location-gérance consenti par : Monsieur Bernard STREIT, demeurant Rn 193, Valrose, bp 74, 20290 Borgo, immatriculé au greffe de Bastia sous le numéro 403861511 à : SARL CARROSSERIE STREIT SARL au capital de 7500 euros, sise RN 193, Valrose, bp 74, 20290 Borgo immatriculé au greffe de Bastia sous le numéro 500630413. Portant sur un fonds de commerce de carrosserie exploité valrose, rn 193, bp 74, 20290 Borgo a pris fin le 10 février 2020.

N° 119

AVIS

La location-gérance de la branche d'activité de restauration exploitée dans l'enceinte de PAESE SERENU, sise Voie d'Arena, Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio confiée par acte ssp en date du 11/01/2018 à la SARL MAP FOOD, dont le siège social est situé Voie d'Arena, Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 834630832 a pris fin le 31/10/2019 par sa résiliation selon acte ssp en date du 15/10/2019.

Pour avis,

N° 120

Additif à l'annonce parue le 31/01/2020, concernant la société BTP 20, il y avait également lieu de lire : Gérante de la BTP 20 : Mme Lucie ROSSI, Lieu-dit Faticcina, 20236 CASTIRLA.

ART

Un Matisse peint à Ajaccio revient en Corse



242 100 €, c'est le montant de l'acquisition, par la collectivité de Corse, d'un tableau du peintre Henri Matisse. L'œuvre, acquise début décembre 2019 à l'occasion d'une vente aux enchères publiques d'Artcurial, à l'Hôtel Drouot à Paris, figurait au catalogue de vente sous le titre *La mer en Corse-Le Scoud* (sic). Il s'agit d'une huile sur toile de 38 cm de hauteur sur 46 cm de largeur, représentant le site ajaccien du Scudo, réalisée en 1898, durant le séjour de quelques mois qu'effectua le peintre à Ajaccio, en compagnie de son épouse, Amélie Parayre. Matisse avait alors 29 ans. Le couple résidera dans un meublé, au dernier étage de la villa della Rocca, à deux pas de la mer et de la promenade qui, depuis mai 2019, porte officiellement le nom de promenade Matisse. Durant cette parenthèse ajaccienne, Henri Matisse réalisera une cinquantaine de toiles et aura, selon ses propres dires, une sorte de révélation qui le conduira à changer sa manière de peindre : «*En Corse, j'étais ébloui, là-bas tout brille, tout est couleur, tout est lumière. J'ai senti croître en moi une passion de la couleur*». Une passion qui dès lors ne le quittera plus et ne fera que croître. L'œuvre acquise par la CdC fit un temps partie de la Collection de la peau de l'Ours, créée en 1904 par l'homme d'affaires, critique et marchand d'art parisien André Level, qui avait rassemblé des œuvres de jeunes et nouveaux artistes (dont Matisse, Utrillo, Picasso, de Vlaminck, Derain ou Van Gogh) et ainsi constitué la première collection d'art moderne français. L'ensemble de la Collection de la peau de l'Ours fut mis en ventes aux enchères publiques à l'Hôtel Drouot le 2 mars 1914. Il s'agissait là de la première vente rassemblant des artistes modernes et d'avant-garde, la totalité de la collection fut vendue, pour un montant total de 106 350 francs. La toile de Matisse fut ensuite remise en vente en 1959 puis en 1998. Elle fut par ailleurs exposée à trois reprises, au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, en 1929, au musée d'art contemporain Kunsthal de Bâle en 1931 et à la galerie parisienne Bing en 1947. ■ JPM

COLLECTE DES PLASTIQUES

Un projet de la Capa labellisé

«collecte innovante»

Le gouvernement s'est engagé à atteindre les 100 % de plastiques recyclés d'ici 2025. Ce qui implique une collecte des plastiques plus performante. Brune Poirson, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et Citeo (entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques) ont lancé en janvier 2019 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de soutenir techniquement et financièrement «*de nouveaux dispositifs solidaires, innovants et performants*». 14 lauréats ont été retenus en juillet 2019. Dans le cadre de la deuxième phase de l'AMI, 15 autres projets viennent d'être labellisés «collecte innovante». Ils seront financés à hauteur de 200 000 € par projet et jusqu'à 250 000 € lorsqu'il s'agit d'un projet associant une cause solidaire. Au total, l'enveloppe des deux AMI s'élève à un montant de 2.4 M€ alloués par Citeo. Parmi les lauréats, on retrouve différents autres projets comme à Nice avec l'entreprise Simpliciti qui propose d'analyser les données «open data» pour optimiser la localisation des bornes de tri à Nice, pour les placer là où les Niçois en ont le plus besoin. En Corse, c'est un projet de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (Capa) qui a été sélectionné au titre des initiatives visant à densifier le réseau de collecte pour capter plus de bouteilles et de canettes. Il consiste à déployer, sur trois typologies de grandes surfaces dans l'agglomération ajaccienne, des machines de collecte Cycleen qui «*récompensent*» le geste de recyclage en offrant, pour chaque bouteille ou canette déposée dans les collecteurs, une contrepartie en bon d'achat. La récupération des contenants déposés sera assurée par les véhicules de la collectivité qui s'inséreront dans les tournées de collecte du bac jaune. D'autres initiatives similaires ont été retenues dans le cadre de l'AMI sur d'autres territoires, notamment en Guadeloupe où, de plus, les automates de collecte, installés sur les parkings de deux centres commerciaux de forte affluence seront alimentés à l'énergie solaire. La 3^e et dernière phase de candidature à l'AMI se clôturera le 10 février prochain pour une annonce des lauréats prévue en juin 2020. ■ JPM



BASTIA

Ouverture d'A casa di e scienze



CASA DI E
SCIENZE

CASA DI E
SCIENZE

Le 15 février à 14h30, A casa di e scienze ouvrira ses portes, rue Pierre et Marie Curie, à Bastia. Au cœur de Lupinu, non loin du Centre culturel Alb'Oru, ce lieu d'apprentissage des sciences et technologies, «au service de l'homme et de la nature», est destiné à accueillir des visiteurs de tous âges (scolaires comme grand public), avec pour objectif de leur donner l'opportunité de découvrir, comprendre et s'appropriier les sciences, de manière ludique et interactive; et cela par le biais de conférences, d'activités, d'expositions, etc. Au centre d'une dynamique d'apprentissage et d'ouverture, A casa di e scienze ambitionne également d'être «un espace d'échanges, de réflexions et de création ouvert aux entreprises, associations et centres de recherches» dans le but de promouvoir l'innovation et la science. Le projet a été élaboré avec par des professionnels de renom : le biologiste Axel Kahn; le paléontologue Yves Coppens; le physicien Étienne Klein; le climatologue Jean Jouzel; l'informaticien Jean Gabriel Ganascia et l'auteur et journaliste Frédéric Denhez, spécialisé dans les questions environnementales. La muséographie a été conçue par Fabrice Fenouillère, directeur du parc Galea, assisté par ses équipes. A casa di e scienze est dotée d'un auditorium de 54 places assises d'une superficie de 116 m², équipé de gradins rétractables permettant de le transformer en espace d'immersion, d'atelier pour les scolaires et le grand public. Cet auditorium pourra également être loué pour des conférences et séminaires. Une salle de 80 m² est dédiée aux expositions temporaires tandis qu'une salle de 183 m² est consacrée aux expositions semi-permanentes bilingues où les visiteurs se verront proposer des supports pédagogiques tels qu'un espace-cocon dédié à la réalité virtuelle, des clips multimédias, des vidéoprojections, des hologrammes, un mur sonore ou encore des œuvres interactives. Le projet, qui a nécessité un investissement de 2,6 M€, a été financé par le Contrat de ville, l'Europe et la Collectivité de Corse. ■ JPM

17 000

foyers ont bénéficié, en Corse, de la prime d'activité en 2019, soit 5 700 foyers de plus qu'en 2018, selon le ministère des Solidarités et de la Santé. En Corse-du-Sud, le nombre de foyers bénéficiaires a été porté de 4 886 à 7 627, pour la Haute-Corse, l'effectif est passé de 7 036 à 10 077.

5,2

millions d'euros investis en Corse en 2019 par l'Agence de l'eau via le financement de 51 projets portés principalement par les collectivités de l'île; plus de la moitié de ces aides (52%) a contribué directement à soutenir les actions des territoires en vue de l'adaptation au changement climatique

3

millions de logements vacants recensés en France par l'Insee, dont 202 771 vacants depuis plus de 2 ans, a indiqué Le Parisien dans son édition du 10 février. Cette vacance concerne surtout la région parisienne et le Sud-Est. En Corse, au 1^{er} janvier 2019, 2154 logements étaient vacants depuis plus de 2 ans.

CARNETS DE BORD

Des godillots aux porteurs de mauvaises nouvelles

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République* du Centre-Ouest, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),
Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),
Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



6 FÉVRIER

Ça coince dans la majorité. Ce n'est peut-être pas la «*crise ouverte*» dont parle le quotidien *Le Monde*, mais les députés de La République en marche n'ont pas apprécié d'entendre «*leur*» président leur demander de faire preuve d'un peu plus d'«*humanité*» dans l'affaire du congé maladie pour les parents ayant perdu un enfant mineur. Les députés LREM avaient voté contre la proposition de loi d'un député centriste, sans doute pas par manque de cœur mais à coup sûr par défaut de sens politique.

Lesdits députés ne sont pas contents et ne se sont pas contentés de le dire dans les couloirs, eux qui sont exceptionnellement avertis de confidences aux journalistes. Ils ont exprimé leur «*mal-être*», terme à la mode, lors de la réunion de groupe du mardi. «*J'assume une part de responsabilité*», a répondu le Premier ministre Edouard Philippe. Il faut dire que pendant le week-end, en pleine campagne des municipales, les malheureux élus se sont fait copieusement insulter. Plus que pour la réforme des retraites. Plus, peut-être, que s'ils avaient augmenté les impôts de 20%. En politique, le symbole est parfois plus fort que la réalité elle-même, surtout dans une opinion publique hautement inflammable. Mais les députés montrent du doigt le gouvernement: celui-ci n'a absolument pas été pris au dépourvu par cette proposition de loi, qui avait déjà été retouchée en commission et fait l'objet d'une réunion interministérielle. «*Le fait d'être désavoué par le président de la République sur des questions d'humanité est très mal passé*», confie une députée. Emmanuel Macron a promis de se racheter en recevant les députés à l'Élysée le 11 février, pour une séance de «*câlinothérapie*», qui n'est sans doute pas son exercice préféré.

Les députés LREM sont simplement tombés dans le panneau de la Constitution de la Ve République, et ne devraient pas découvrir la lune: les députés de la majorité votent aveuglément ce que le gouvernement leur demande de voter. Ce sont les fameux «*godillots*» que l'on moquait du temps du général de Gaulle.

Au fait, pourquoi ce terme de «*godillots*»? La parole à Bruno Fuligni, historien incollable sur l'histoire du Parlement, qui écrit dans *La parlotte de Marianne* (Ed Horay, 2009): «*Du nom d'Alexis Godillot [1816-1893], fournisseur aux armées sous le second Empire, qui équipa l'infanterie française de bonnes chaussures de marche [...]*

Par extension, quelqu'un qui marche droit et tout particulièrement un parlementaire discipliné»...

7 FÉVRIER

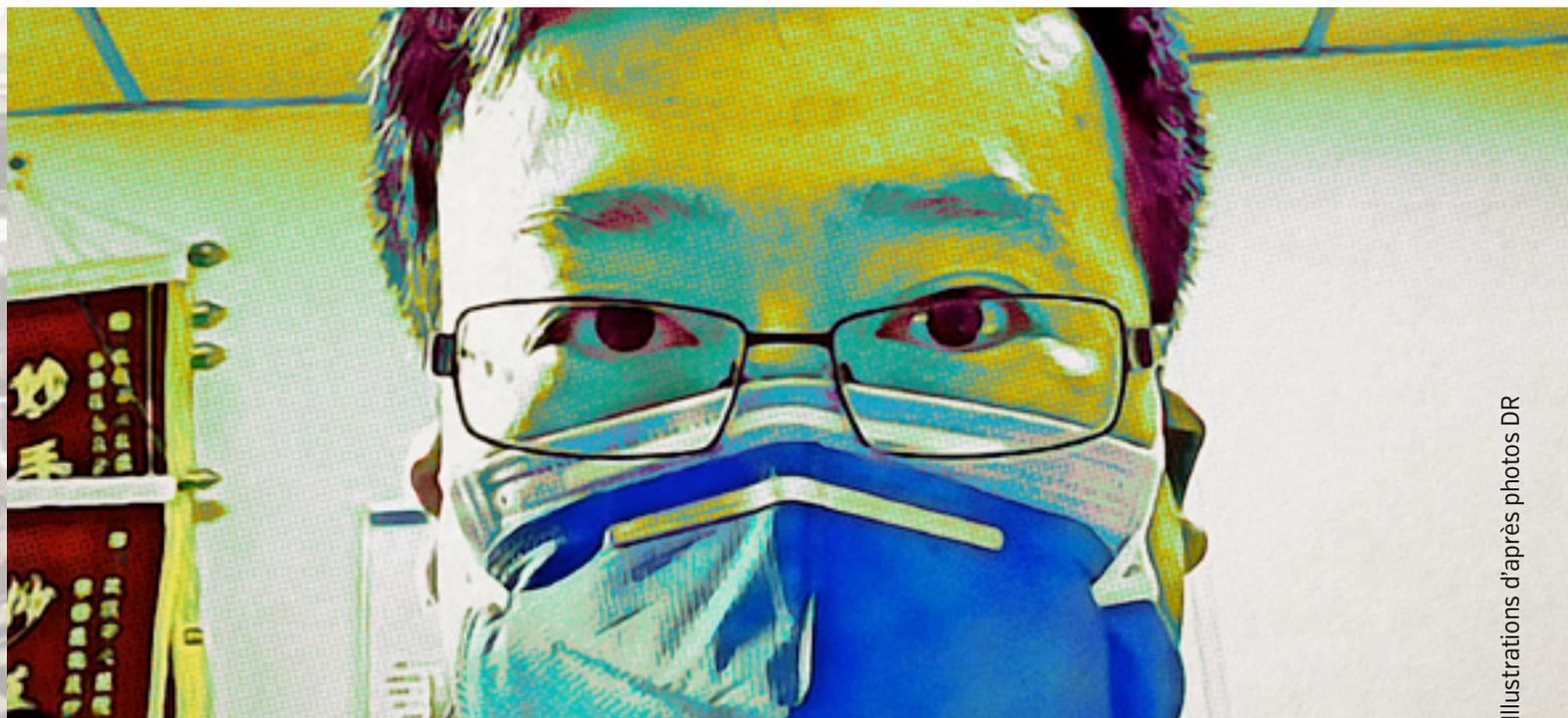
Donald Trump est acquitté. Et les mêmes qui le prétendaient en danger électoral clament déjà partout qu'il sera réélu en novembre. Le président américain est en effet largement favori pendant que les démocrates se cherchent un leader: l'ancien vice-président Joe Biden, mal parti dans les primaires? Bernie Sanders, tellement à gauche [pour les Américains] que Trump pourrait n'en faire qu'une bouchée? Elizabeth Warren, Michael Bloomberg ou Pete Buttigieg? Celui-ci, nouveau venu dans la politique américaine, a remporté de justesse le «*caucus*» de l'Iowa. Il est présenté comme un nouvel Obama, ou un clone... d'Emmanuel Macron. Face à des candidats qui ont tous plus de 70 ans, Buttigieg affiche ses 38 ans prometteurs. Maire de South Bend (Indiana), militaire ayant servi en Afghanistan, il se définit comme «*progressiste*» et «*partisan du capitalisme démocratique*». Marié à un homme, il a depuis longtemps affiché son homosexualité.

Tous les quatre ans, la politique américaine voit ainsi arriver de nouveaux visages, dont quelques-uns se révéleront des prodiges et beaucoup passeront comme des étoiles filantes. Le vote du «*super Tuesday*», où s'exprimeront le 3 mars les démocrates de dix-sept États, devrait permettre de savoir dans quelle catégorie boîte [ou boxait] Pete Buttigieg

8 FÉVRIER

Li Wenliang est mort. Il est le médecin qui, avec sept de ses collègues, avait alerté via un forum de discussion en ligne sur l'apparition du coronavirus à Wuhan, fin décembre. Mais les porteurs de mauvaises nouvelles ne sont pas toujours les bienvenus: le 1er janvier, la police chinoise l'avait arrêté avec sept autres médecins pour «*propagation de fausses rumeurs*». Il convenait de ne pas alerter les Chinois avant le nouvel an lunaire. Les autorités chinoises n'ont pris la mesure de la maladie que le 20 janvier, admettant que le virus se transmettait d'humain à humain. Contaminé par l'un de ses malades, Li Wenliang, ophtalmologiste de 32 ans, a succombé à l'hôpital de Wuhan.

Confinés chez eux en raison de l'épidémie, de nombreux Chinois se



Illustrations d'après photos DR

vengent en criant haut et fort leur colère contre le gouvernement, qui en profite pour bâillonner un peu plus les réseaux sociaux. Certes, la Chine a finalement réagi de manière plus efficace que lors de l'épidémie de SRAS, en 2003. Mais le président Xi Jinping a beau vanter cette «*guerre populaire*» contre le coronavirus et faire de la com autour de l'hôpital construit en dix jours, la mort de Li Wenliang ne peut que rappeler les temps, que l'on croyait lointains, où l'on condamnait à mort les porteurs de mauvaises nouvelles. «*Don't shoot the messenger*» [Ne tuez pas le messager] écrit Shakespeare dans *Henri IV*. Les dirigeants chinois n'ont pas lu Shakespeare.

9 FÉVRIER

Les mots manquent. Une petite fille d'un an, Vanille, est retrouvée morte, tuée par sa mère et jetée dans une benne à vêtements quelque part à Angers. C'est la première fois depuis la mise en place du système, en 2006, qu'une «*Alerte enlèvement*» se termine par un drame. De beaux esprits chipotent: l'alerte a-t-elle été déclenchée trop tard? Aurait-elle accéléré le geste fatal? La petite fille était morte avant le lancement de l'alerte sur tous les réseaux du pays, provoquant une centaine de témoignages qui ont permis de retrouver la mère. De beaux esprits ont un avis: tout ça, c'est la faute de la politique des gouvernements en matière de psychiatrie, la mère étant atteinte de troubles graves. Oui, peut-être. Mais il y a surtout une petite fille d'un an qui est morte, et seul le silence devrait l'accompagner. Même la photo des enquêteurs devant le conteneur à vêtements donne la nausée.

10 FÉVRIER

Alors, ce débat parlementaire sur la réforme des retraites, c'est pour quand? En séance publique pour une première lecture à l'Assemblée nationale, ce sera comme prévu le 17 février. Mais avec un couac: la Commission spéciale créée pour la circonstance n'a pas eu le temps d'examiner les 65 articles du projet de loi en raison des 22.000 amendements déposés par les élus de la France insoumise. C'est donc, aux termes de la Constitution, le texte du gouvernement qui sera étudié en séance, comme si le travail en commission n'avait servi à rien. Ce lundi matin, 4221 amendement seulement

avaient été passés au tamis parlementaire. Une quinzaine ont même été adoptés, portant sur la pénibilité, la retraite progressive pour les personnes handicapées, les points de bonifications pour les aidants, les fins de carrière, etc.

Dans l'affaire, tout le monde est frustré, sauf les députés de La France insoumise, Jean-Luc Mélenchon en tête, qui ont siégé non-stop et ont obtenu un temps de parole beaucoup plus important que leur poids parlementaire. C'est ainsi. Ils ont fait de l'obstruction: c'est ce qui menace le Parlement quand il n'a pas de vrais pouvoirs, et on le sait depuis 1958.

Tout reste confus dans cette affaire. Les socialistes en sont même à réclamer une commission d'enquête sur la sincérité de l'étude d'impact de la loi, mise à mal par le Conseil d'État. Quant à l'aspect financier de la réforme, il est toujours mystérieux et les amis de Jean-Luc Mélenchon n'ont pas tort quand ils parlent d'un «*projet à trous*».

Les débats sont prévus pour durer du 17 au 28 février, et plus probablement jusqu'au 6 mars. Ensuite, le Parlement se mettra en congé pour sauvegarder la sérénité de la campagne officielle pour les élections municipales. Au retour, le Sénat dominé par la droite prendra le relais.

Prenons les paris: le Palais Bourbon devant fermer ses portes cet été pour trois mois à compter du 1^{er} juillet en raison d'importants travaux à effectuer sur la verrière de l'hémicycle, il est peu probable que le projet de loi sur les retraites soit adopté avant l'été.

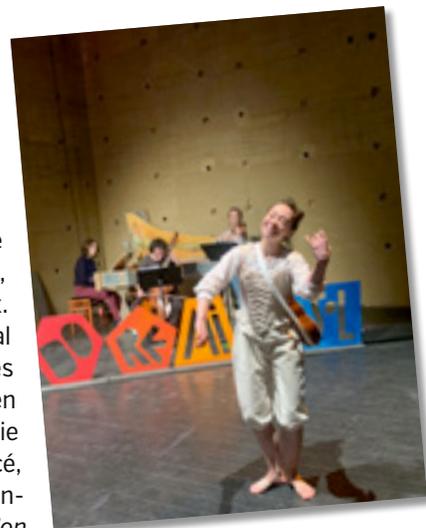
11 FÉVRIER

Est-ce un gag? La lecture du quotidien *L'Opinion* nous apprend que les responsables de LREM ont un double problème. D'une part, ils doivent expliquer à leurs candidats aux municipales, novices pour la plupart, qu'ils auront entre le dimanche soir 15 mars très tard et le mardi 17 mars à 18h, dernier délai, pour décider de maintenir, retirer ou fusionner leur liste en fonction des résultats du 1^{er} tour de scrutin. En général, l'exercice se traduit par une nuit blanche entre le lundi et le mardi. D'autre part, ils s'inquiètent car le téléphone passe très mal au siège parisien du parti, et il leur sera difficile d'être en contact avec les candidats de la France entière. Et ce n'est pas un gag ■

La sélection de la rédaction

La gamme de Marin Marais

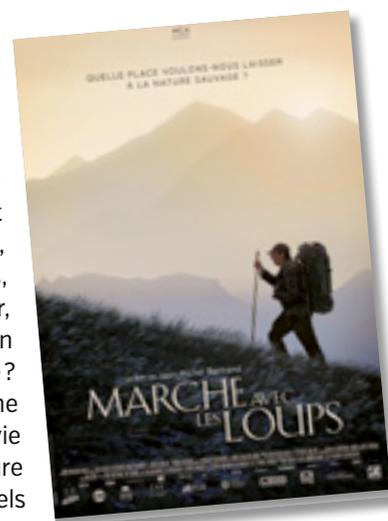
Dans un recueil intitulé *La Gamme et autres morceaux de symphonie pour le violon, la viole et le clavecin*, et publié en 1723, le gambiste et compositeur Marin Marais [1656-1728] avait rassemblé trois morceaux de sa composition: la *Sonate à la Marésienne*, la *Sonnerie de Sainte-Geneviève du Mont de Paris* et la *Gamme en forme de petit opéra*, œuvre que le chroniqueur français Tilton du Tillet [1677-1762], avait décrite en ces termes «une pièce de symphonie qui monte insensiblement par tous les tons de l'octave, et que l'on descend ensuite en parcourant ainsi des chants harmonieux et mélodieux et tous les tons différents de la musique». La partition est une sorte de bouquet d'atmosphères, de mesures et de rythmes changeants où se trouvent réunis allemande, menuets, giges, fugues, chaconnes, récitatifs qui servent de passages de transition, rondeaux. Sur une proposition de la claveciniste Elisabeth Joyé, ce spectacle coproduit par le Centre national de création musicale Voce et la Compagnie de l'Aune qui associe plusieurs disciplines artistiques [musique, danse, théâtre] vise à explorer pleinement la forme «de petit opéra» de la *Gamme*, en réunissant pour ce faire les ressources de la mise en scène, de la scénographie, de la chorégraphie et de la voix, mais aussi de la danse. En effet, le nom des sept notes de la gamme sera annoncé, un dispositif extrêmement simple les faisant apparaître et disparaître, chacune à son tour, tandis qu'une danseuse les représentera. «Je voudrais tout d'abord, souligne Elisabeth Joyé, que l'on écoute la musique, et que la danse comme la mise en scène aident à l'entendre et à la comprendre». Lors du spectacle, les deux autres morceaux du recueil seront également interprétés. Entrée libre. Le 15 février, 18h. Auditorium de Pigna. ☎ : 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org



Marche avec les loups

Après avoir disparu durant près de 80 ans et malgré les obstacles voire les périls, les loups sont en train de retrouver leurs anciens territoires. Après *La vallée des loups*, sorti en 2017, le réalisateur Jean-Michel Bertrand poursuit un travail entrepris voilà plusieurs années. Il s'intéresse cette fois à un «mystère», celui de la dispersion des loups: comment les jeunes loups quittent les lieux qui les ont vus naître et s'aventurent dans d'autres territoires. Travaillant souvent en solitaire ou avec une équipe très réduite, durant deux ans, au fil des saisons, il a ainsi cherché à comprendre le fonctionnement de ces loups nomades, montrant comment ceux-ci doivent traverser des territoires souvent hostiles, soit parce qu'ils sont déjà occupés par leurs semblables auprès desquels ils ne sont pas les bienvenus, soit parce qu'ils sont colonisés par les humains dont beaucoup ne voient en eux que des prédateur, des nuisibles, chaque village, chaque route ou grande agglomération à traverser constituant alors un nouveau danger mortel. Combien trouveront un territoire propice à la création d'une nouvelle meute? Pour autant, Jean-Michel Bertrand n'a pas voulu réaliser un documentaire animalier. Se situant comme l'un des protagonistes de son film, il s'est attaché à raconter une histoire, une sorte de road-movie entre vallées sauvages et zones urbanisées des Alpes, qui s'achève dans une forêt du Jura. À l'heure où les préoccupations liées à l'environnement, à la préservation des espèces et des équilibres naturels se font plus prégnantes, ce film [proposé par le Centre culturel Anima] pose la question de la place que l'homme entend, au delà des discours, laisser réellement à la nature sauvage et de qui, in fine, empiète sur le territoire de l'autre.

Le 16 février, 17h. Cinéma Exelciur, Abbazia. ☎ : 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



1769-1789 Vingt ans de résistance corse

En 1768, la République de Gênes cède au roi de France l'exercice de la souveraineté en Corse, où Pascal Paoli a instauré une république en 1755. Le 8 mai 1769, à Ponte Novu, la Nation corse est défaite. Paoli s'est exilé à Londres et, bien qu'une majorité d'insulaires aient capitulé, d'autres continuent le combat dans l'île. Jusqu'en 1775, des actions de guérilla sont menées contre la présence française avec la solidarité de nombreux villageois. Les noms des chefs des de cette résistance et de centaines de leurs compagnons, figurent dans les rapports des officiers de l'armée royale. Beaucoup sont tués lors d'affrontements, certains sont suppliciés et exécutés sommairement, d'autres meurent en détention à Toulon. Les archives ont permis à Jean-Pierre Poli de reconstituer le combat de ces Corses, puis la permanence de «l'esprit de liberté», pendant les 20 ans qui séparent Ponte Novu et l'avènement des idées de la Révolution française – auxquelles Paoli se rangera un temps – et au cours desquels beaucoup d'anciens partisans du gouvernement national corse sont contraints, sans renier leur passé de patriotes, de composer avec les autorités royales. La Ville d'Ajaccio, les éditions Piazzola et la société Mouvement Production présentent une soirée consacrée à cette période de l'histoire de la Corse. La présentation, par Jean-Pierre Poli de son ouvrage, *1769-1789 Vingt ans de résistance corse*, sera suivie de la projection du court-métrage de Julie Perreard, *Marcumaria*. S'appuyant sur l'épisode emblématique, survenu en 1774, des pendus du Niolu – dont le plus jeune n'avait qu'une quinzaine d'années – la réalisatrice confronte la vision d'un jeune paysan corse à celle d'un officier français, sorte de Candide envoyé à la guerre et qui écrit à son père ses impressions sur ce drôle de pays. Entrée libre.

Le 17 février, 18h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ : 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Dans le souci de maintenir le service de qualité
que nous assurons pour les annonces
qui nous sont confiées, nous nous vous rappelons que c'est désormais
le mardi avant 16 heures impératives
que nous devons recevoir vos annonces.

Merci de veiller tout particulièrement à vos insertions
avec devis préalables ou conditions particulières...

Pour joindre Albert Tapiero au service annonces judiciaires et légales

tél. 04 95 32 89 92 – mail: al-informateurcorse@orange.fr

et Bernadette Benazzi à notre secrétariat-comptabilité

tél. 04 95 32 04 40 – mail: gestion@corsicapress-editions.fr

*POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIÉ LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR
AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...*

CORSE REGIPUB SAS

M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr



**CORSE
PISCINE
POLYESTER**
VOTRE RÊVE ACCESSIBLE

**CONFIGUREZ
VOTRE PISCINE
EN LIGNE**

www.corsepiscine.com
06 43 73 07 40



**VOTRE ANNONCE SUR
ZAPPY mag**

**HAUTE CORSE 06 74 55 91 78
CORSE DU SUD 07 68 30 55 33
04 95 32 11 11**
Près de 500 points de distribution
sur toute la Corse

**AGIR
PLUS**

⊖ DE CONSOMMATION

⊕ DE CONFORT

C'EST FACILE...

ISOLEZ VOS COMBLES !

Pour bénéficier de nos aides, faites une simulation de prime et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/

